



DEPF➤Etudes

Le secteur marocain des pêches et de l'aquaculture : Tendances structurelles, enjeux et leviers de développement

Décembre 2020



depf.finances.gov.ma

“

« Le moment est venu de mettre en valeur les nombreuses potentialités que recèle leur (les provinces du Sud) domaine maritime ».

« En parallèle, il faut continuer à promouvoir le secteur de la pêche maritime compte tenu de son rôle dans le développement de l'économie de la région ».

Extraits du discours de SA MAJESTE LE ROI à l'occasion du 45ème anniversaire de la Marche Verte, le 07 novembre 2020.

TABLE DES MATIERES

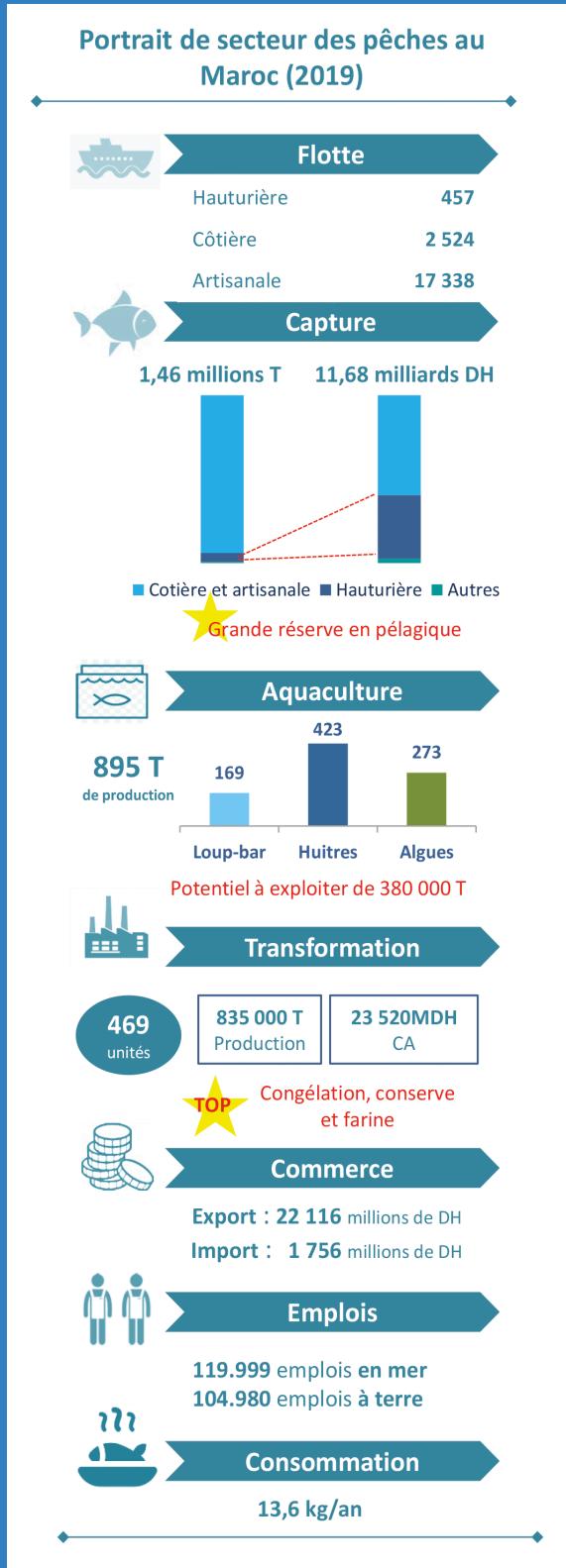
| | |
|---|-----------|
| PORTRAIT DU SECTEUR MAROCAIN DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE | 6 |
| PRÉAMBULE | 7 |
| 1. EVOLUTION STRUCTURELLE DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'AQUACULTURE AU MAROC | 9 |
| 1.1. Politiques publiques de développement des pêches et de l'aquaculture | 9 |
| 1.2. Cadre juridique et institutionnel..... | 14 |
| 1.3. Soutien public en faveur du secteur des pêches maritimes..... | 16 |
| 1.4. Une contribution au PIB en deçà des potentialités du secteur..... | 18 |
| 1.5. Un poids prépondérant dans la balance commerciale..... | 21 |
| 2. ENJEUX STRUCTURELS ET PROSPECTIFS DU SECTEUR HALIEUTIQUE MAROCAIN | 27 |
| 2.1. Nécessité d'une meilleure intégration du secteur avec les autres branches de l'économie marocaine | 27 |
| 2.2. Exigence d'une optimisation de la gestion de la chaîne de valeur du secteur halieutique marocain | 29 |
| 2.3. Impératif de l'adaptation à la reconfiguration structurelle des marchés halieutiques mondiaux | 34 |
| 2.4. Enjeu de l'intégration de la politique marocaine des pêches dans une vision globale de l'économie bleue..... | 35 |
| 2.5. Nécessité de l'intégration des nouvelles technologies dans le processus de production du secteur pour améliorer sa compétitivité | 36 |
| 3. CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES | 37 |
| ANNEXES | 43 |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 48 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Historique des principales politiques publiques menées dans le secteur des pêches maritimes ----- | 9 |
| Figure 2 : Principaux axes et objectifs de la stratégie Halieutis ----- | 12 |
| Figure 3: Actions publiques pour le développement de l'aquaculture marocaine----- | 13 |
| Figure 4 : Cartographie institutionnelle des acteurs clés intervenant dans le secteur des pêches maritimes ----- | 16 |
| Figure 5: Budget général alloué au Département de la pêche maritime----- | 17 |
| Figure 6 : Evolution des ressources et dépenses du Fonds de développement de la pêche maritime entre 2009 et 2019----- | 18 |
| Figure 7 : Evolution de la valeur ajoutée créée par le segment de la pêche et de l'aquaculture ----- | 19 |
| Figure 8 : Evolution de la VA créée par le segment de la valorisation des produits de la mer----- | 19 |
| Figure 9 : Poids et dynamique régionale de la valeur ajoutée créée par la branche pêche et aquaculture (moyenne sur la période 2014-2018) ----- | 20 |
| Figure 10 : Dynamique régionale de la valeur ajoutée créée par l'industrie de poisson sur la période 2009-2013 ----- | 21 |
| Figure 11 : Evolution de la balance commerciale des produits halieutiques au Maroc ----- | 21 |
| Figure 12 : Principales catégories de produits composant les exportations halieutiques marocaines en 2019 (en millions de dirhams) ----- | 22 |
| Figure 13 : Place du Maroc dans le marché mondial des produits de la mer (Moyenne sur la période 2010-2019)----- | 24 |
| Figure 14 : Destination par pays des exportations marocaines des principales catégories des produits halieutiques en valeur (Année 2019) ----- | 26 |
| Figure 15 : Evolution du linkage en amont de la branche pêche et aquaculture entre 2000 et 2018----- | 27 |
| Figure 16 : Evolution du linkage en aval de la branche pêche et aquaculture entre 2000 et 2018----- | 28 |
| Figure 17 : Evolution des éléments de la demande des produits de la pêche et de l'aquaculture sur la période 2007-2018 ----- | 28 |
| Figure 18 : Linkage en amont et en aval pour la branche pêche et aquaculture et la branche industrie de poisson selon la classification 100 produits pour l'année 2007----- | 29 |
| Figure 19 : Analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture----- | 33 |
| Figure 20 : Projections de la FAO pour le secteur des pêches et de l'aquaculture à l'horizon 2030----- | 34 |

Portrait du secteur marocain des pêches et de l'aquaculture

- La production globale du secteur (incluant ses différentes composantes hauturière, côtière et artisanale) est estimée à près de 1,4 million de tonnes pour une valeur de plus de 11 milliards de dirhams.
- Trois segments de la pêche partagent l'exploitation des ressources halieutiques marocaines : le hauturier (450 navires hauturiers), le côtier (2.500 navires côtiers) et l'artisanal (plus de 17.000 barques artisanales).
- La pêche côtière et artisanale assurent la grande partie du tonnage de la production (93% du total du volume) qui est dominée par les pélagiques (essentiellement les sardines).
- La contribution de la pêche hauturière est beaucoup plus importante en valeur (37% du total de la valeur de production halieutique) qu'en volume (6%), grâce notamment aux débarquements de poulpe.
- La aquaculture est en phase de développement et sa production n'a pas dépassé 900 tonnes en 2019 au moment où de réelles potentialités se présentent et méritent d'être exploitées.
- L'industrie de valorisation des produits de la mer, qui compte près de 460 unités à terre, réalise un chiffre d'affaires de près de 24 milliards de DH.
- La valeur des exportations des produits de la mer a atteint plus de 22 MMDH en 2019, contribuant à près de 9% du total des exportations marocaines et 45% des exportations agroalimentaires. Le Maroc reste le principal exportateur mondial de conserves de sardine et l'un des leaders mondiaux dans l'export de poulpe.
- Les emplois générés par le secteur sont estimés à près de 220 milles emplois directs.
- La consommation annuelle des produits de la pêche est estimée en moyenne à 13,6 kg/hab (2019) et demeure inférieure à la moyenne mondiale estimée à plus de 22 kg/hab.



Préambule

Au Maroc, le secteur halieutique occupe une place importante dans le paysage de l'économie nationale et joue un rôle socio-économique de première importance. En plus de sa contribution à la sécurité alimentaire, la production halieutique contribue à la croissance (17,3 milliards de dirhams de valeur ajoutée en 2019), génère d'importantes devises (pour une valeur d'environ 22 milliards de dirhams), contribue aux échanges extérieurs (avec une part de près de 45% des exportations agroalimentaires) et assure près de 700.000 emplois directs et indirects.

Sur la scène internationale, le Maroc occupe, selon le dernier rapport de la FAO¹, la première place en matière de pêche de poissons et de fruits de mer au niveau arabe et africain et le 17ème rang mondial en termes de richesses halieutiques. De plus, le Royaume est classé premier producteur et exportateur mondial de la sardine et fait partie des trois plus importants exportateurs de poulpes aux côtés de la Mauritanie et de la Chine.

Néanmoins, l'empreinte socio-économique du secteur demeure modeste au regard du potentiel halieutique marocain et aux opportunités qui s'offrent en termes de demande croissante en produits de la mer et d'évolution de ses tendances ainsi qu'en termes d'évolution technologique au service de l'amélioration de l'efficience de sa chaîne de valeur.

Par ailleurs, le secteur halieutique marocain n'a pas échappé aux effets systémiques de la crise sanitaire actuelle du COVID-19 corolairement à la régression de la demande des produits halieutiques et aux perturbations des chaînes logistiques suite notamment aux restrictions imposées aux transports et au niveau des frontières. Bien que le secteur ait montré une certaine résilience comparativement à d'autres secteurs économiques, la crise sanitaire a rappelé la nécessité de remédier à certaines vulnérabilités du secteur pour rendre son développement plus inclusif et plus résilient.

De par l'intérêt qu'elle accorde au suivi et à l'analyse des politiques publiques et des stratégies sectorielles, la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) a jugé opportun, à l'aune de la révision du modèle de développement marocain, de mener une réflexion stratégique sur les possibilités de renforcement de la place du secteur dans la dynamique de développement socioéconomique du Maroc en tant que véritable gisement de croissance inclusive.

Elaborée à un moment où la stratégie dédiée à ce secteur arrive à échéance, cette étude consacre sa première partie à un diagnostic approfondi de l'évolution structurelle du secteur halieutique au Maroc en se focalisant sur la déclinaison des différentes politiques gouvernementales engagées, la présentation du cadre juridique et institutionnel du secteur, l'examen du soutien public accordé à son développement, ainsi que de la contribution du secteur aux agrégats macro-économiques du pays.

¹ FAO, « Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », 2018.

La deuxième partie analyse, quant à elle, les enjeux et les tendances lourdes du secteur de la pêche et de l'aquaculture, à travers l'examen de son interdépendance avec les autres branches de l'économie en utilisant la technique du linkage et en réalisant un diagnostic de la chaîne de valeur du secteur en vue de dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces par maillon. Cette partie propose, également, un examen prospectif permettant de décliner les projections du secteur à l'horizon 2030 et d'identifier les nouvelles tendances et pratiques qui se profilent sur la scène internationale.

A la lumière de ces analyses, l'étude formule des propositions d'orientations stratégiques dans un objectif d'éclairage sur les voies de progrès visant à permettre au secteur de jouer pleinement son rôle comme véritable relais de croissance inclusive, en profitant des opportunités d'investissement corolaires à l'engagement de plusieurs initiatives Royales notamment, le programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat, le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, le projet de la Cité de l'Innovation dans la région de Souss-Massa, les nouvelles cités des métiers et des compétences,...

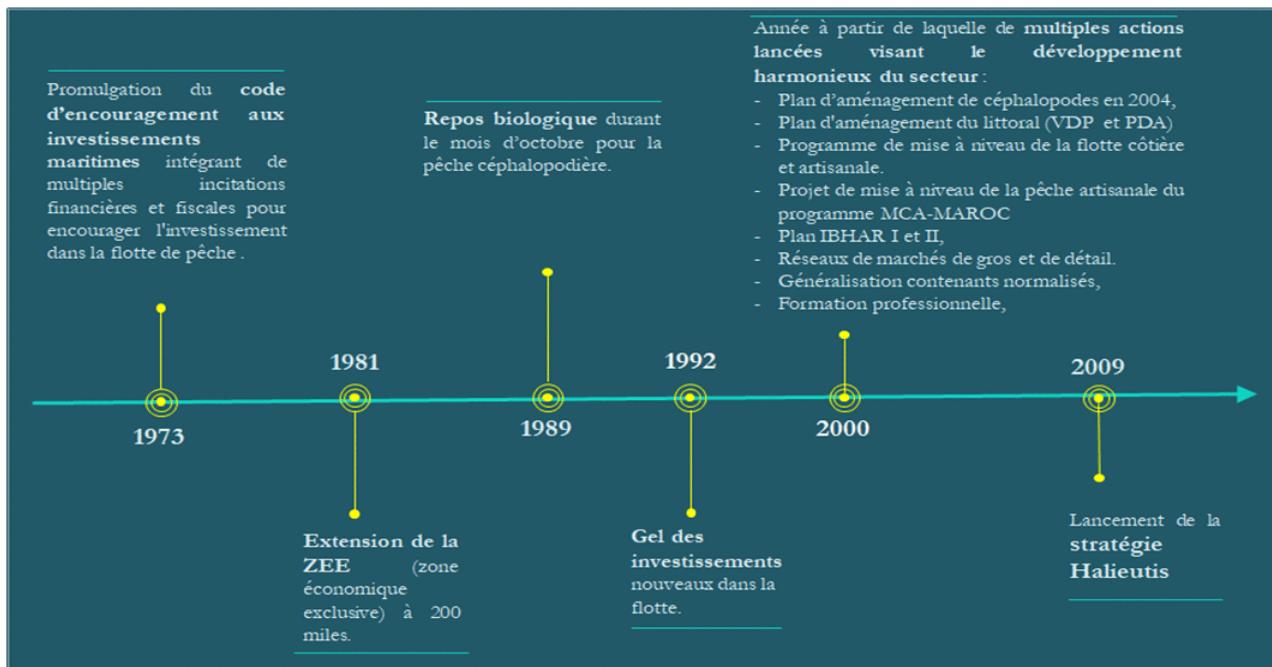
1. EVOLUTION STRUCTURELLE DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'AQUACULTURE AU MAROC

1.1. POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Avec 3.500 km de côtes et une importante réserve de pélagiques, le secteur de la pêche maritime joue un rôle primordial dans l'économie marocaine. Ce secteur a toujours été une composante importante des différents plans gouvernementaux. Du point de vue historique, l'intervention publique pour le développement du secteur des pêches maritimes marocain a été marquée par quatre principales périodes :

- **P1** couvrant les décennies 70 et 80 pendant laquelle la flotte de pêche s'est rapidement développée et diversifiée et des investissements publics ont été réalisés dans de nouvelles infrastructures de pêche ;
- **P2** allant de la fin des années 80 au début des années 90 pendant laquelle l'intervention publique a engagé des dispositions à court terme pour remédier aux problèmes de la régression de la ressource ;
- **P3** s'étalant de la fin des années 90 à la fin des années 2000 marquée par une nouvelle approche de gestion intégrée du secteur ;
- **P4** marquée par le lancement en 2009 de la nouvelle stratégie Halieutis.

Figure 1 : Historique des principales politiques publiques menées dans le secteur des pêches maritimes



④ P1 : Politique expansionniste des pêches

Les décennies 70 et 80 ont été marquées par l'intervention massive de l'Etat dans le secteur à travers l'investissement public dans les infrastructures et l'incitation à l'investissement privé. Ainsi, un code d'encouragement aux investissements maritimes a été promulgué en 1973. Au titre de ce texte, les investisseurs privés marocains bénéficiaient, entre autres avantages, de la garantie de l'Etat pour les crédits à concurrence de 70 % du coût total de l'acquisition des navires, de ristournes sur le taux d'intérêt, de primes de démolition de navires vétustes, de primes d'équipement, de prime sur l'emploi et d'exonérations d'impôts et de taxes sur les importations et sur l'activité. Ces incitations financières et fiscales ont relancé l'investissement dans la flotte de pêche et ont permis à la flottille hauturière de faire son apparition (source : MPM).

De plus, et compte tenu de son potentiel biologique important, la zone économique exclusive a été étendue en 1981 à 200 miles offrant de grandes possibilités d'investissements rentables aux opérateurs publics et privés.

A cela s'ajoute la conclusion d'accords de pêche avec l'UE, la Russie et le Japon avec des contreparties financières.

④ P2 : Dispositions urgentes pour remédier à des facteurs contraignants

Parallèlement aux bénéfices socio-économiques dégagés, l'intensification de l'effort des pêches a eu pour conséquence une pression accrue sur la ressource halieutique à partir de la fin des années 80. Ainsi, les politiques de pêche des années 90 ont essayé de faire face à cette situation par la mise en place de multiples mesures visant la limitation des efforts de pêche dont l'institution en 1989 du repos biologique durant le mois d'octobre pour la pêche céphalopodière, le gel des investissements nouveaux dans la flotte du 1992, ainsi que la création de l'Institut National de Recherche Halieutique en 1997.

④ P3 : Crédit des conditions d'un développement durable et harmonieux du secteur

De multiples actions ont été engagées par les pouvoirs publics depuis le début des années 2000 pour le développement du secteur des pêches maritimes. Ces actions ont porté sur différents volets portant sur la préservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins, la réforme de la législation, la modernisation du secteur, le renforcement des infrastructures de débarquement et de commercialisation ainsi que la promotion socio-professionnelle.

Il est à souligner que la gestion rationnelle de la ressource halieutique, qui a constitué un axe central des différents efforts déployés, a été basée essentiellement sur l'aménagement des pêcheries et le renforcement des capacités de recherche halieutique. Dans ce cadre, un plan d'aménagement de la pêcherie céphalopodière a été mis en œuvre en 2004 pour permettre la reconstitution et l'exploitation rationnelle du stock céphalopodier. D'autres efforts ont été également déployés dans ce sens dont l'élaboration de plans d'aménagement de la pêcherie des pélagiques et de la pêcherie mixte crevettes-merlus, l'élaboration de mesures de gestion des pêcheries méditerranéennes, la révision des textes réglementaires régissant l'exploitation des grands crustacés, la poursuite de l'évaluation et du suivi des ressources halieutiques et de la santé du milieu marin ainsi que le développement des compétences des chercheurs dans ces domaines.

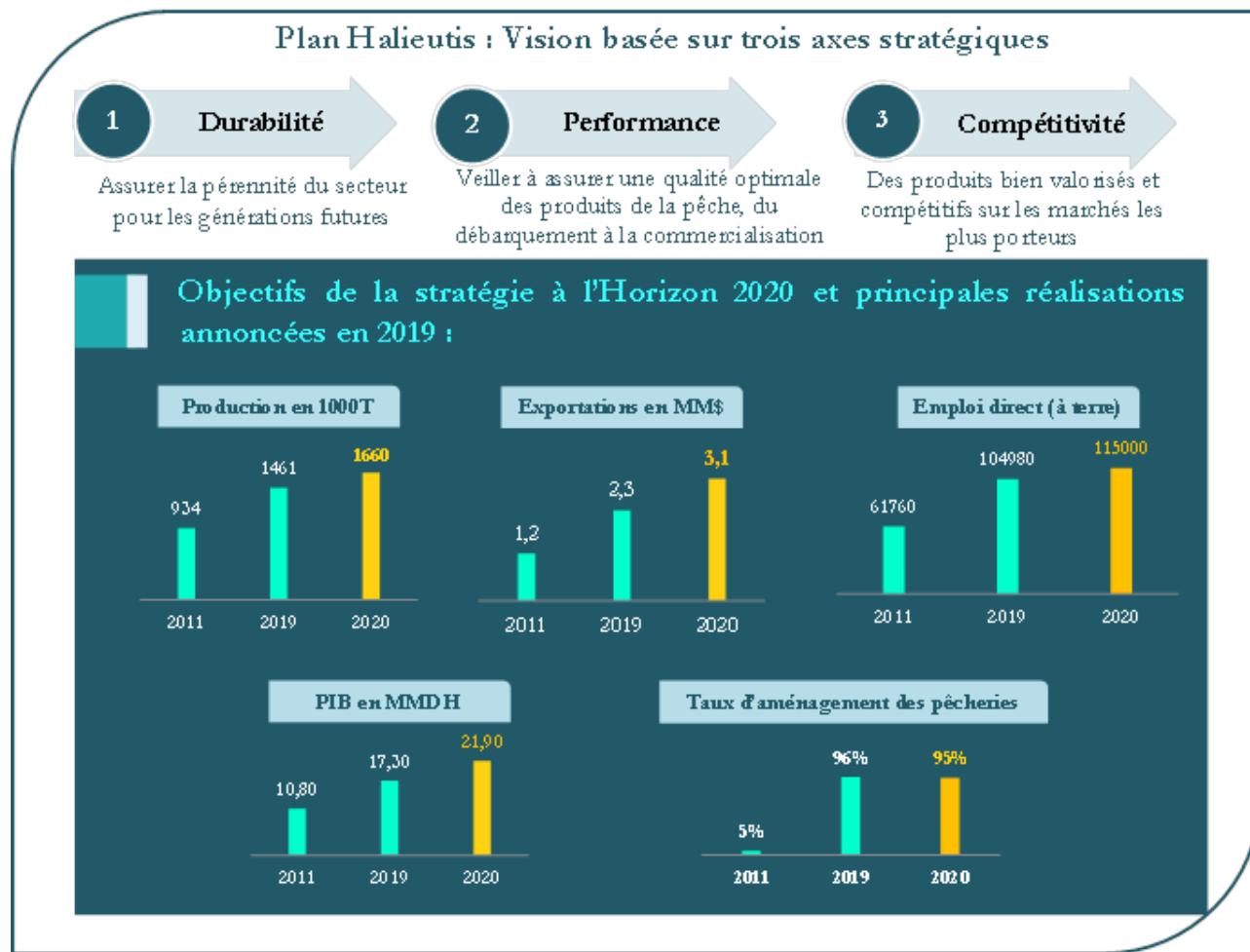
En outre, le processus de mise à niveau du secteur a englobé des programmes de modernisation de l'outil de production (mise à niveau de la flotte côtière, Ibhar I, Ibhar II...) et des unités de valorisation, de renforcement des infrastructures de débarquement et d'organisation des circuits de commercialisation. Dans ce cadre, des actions ont été entreprises et qui ont consisté en :

- la création des villages de pêcheurs (VDP) et des points de débarquement aménagés (PDA) dans le cadre du plan d'aménagement du littoral,
- l'implantation d'un réseau de marchés de gros, visant la consolidation des circuits de distribution, une meilleure organisation de la commercialisation et la promotion de la consommation interne des produits de mer,
- la construction de nouvelles halles de poissons basées sur le principe de la séparation des flux des produits et des personnes, l'informatisation des transactions commerciales, ainsi que sur la maîtrise de la chaîne de froid pour la préservation de la qualité des produits,
- la généralisation de l'utilisation des contenants normalisés,
- la consolidation et la mise à niveau du commerce de détail par l'initiation d'une série d'actions visant l'implantation de marchés de détail sur le territoire national et l'apport de l'appui nécessaire aux marchands ambulants (en les équipant de triporteurs munis de caissons isothermes).
- la formation professionnelle et la promotion sociale dans l'objectif de renforcer les compétences et les qualifications des ressources humaines opérant dans le secteur des pêches maritimes, tout en veillant à l'amélioration de leurs conditions sociales (couverture sociale et médicale) et à leur sécurité par l'amélioration des capacités de sauvetage et de recherche en mer.

⇒ **P4 : Engagement d'une stratégie ambitieuse pour le secteur des pêches et de l'aquaculture**

L'ensemble des efforts engagés a été couronné, en 2009, par le lancement de la stratégie Halieutis structurée autour de trois axes majeurs, à savoir i) l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable, ii) le développement d'une pêche performante assurant une qualité optimale dans le traitement des produits et iii) l'amélioration de la compétitivité du secteur afin de conquérir de nouvelles parts de marché. A l'horizon 2020, cette stratégie a pour ambition d'atteindre un PIB de 21,9 milliards de dirhams, une consommation locale de 16 kg/hab/an, un emploi direct à terre de 115.000 emplois, une production nationale de 1,6 million de tonnes, un chiffre d'affaires à l'export de 3,1 milliards de dollars, ainsi que la garantie d'une gestion durable de 95% des espèces exploitées.

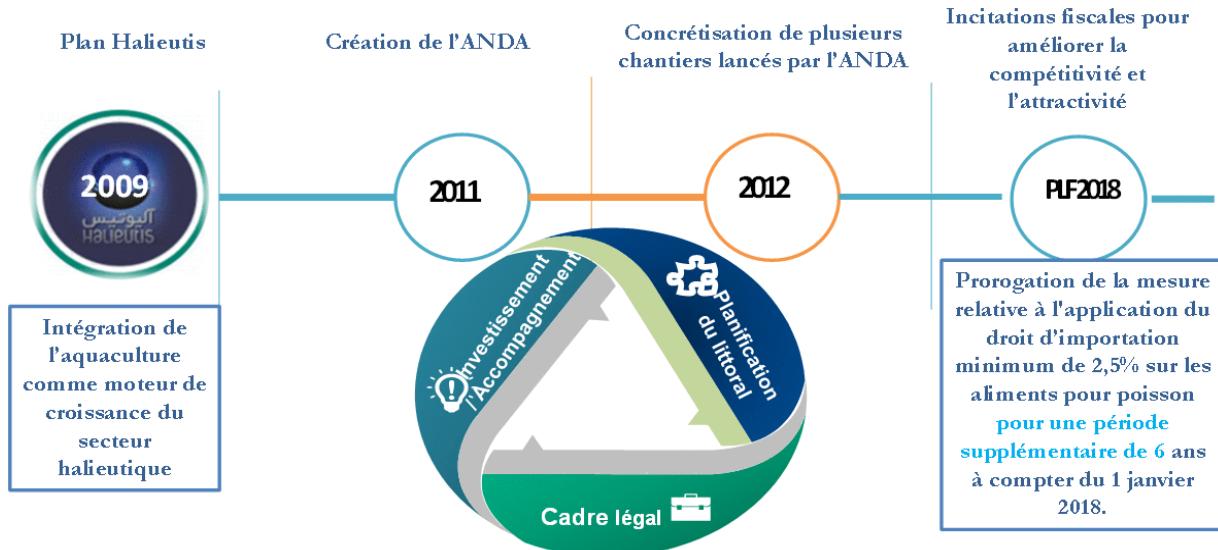
Figure 2 : Principaux axes et objectifs de la stratégie Halieutis



Source : Présentation du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts dans le cadre du projet de Loi de Finances 2021, élaboration auteur.

De plus, une attention particulière a été accordée au secteur aquacole au Maroc suite à l'intégration d'une composante aquaculture dans le plan Halieutis et à la création de l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture « ANDA ». A cet effet, un plan d'actions ambitieux a été lancé par l'ANDA pour le développement de l'aquaculture intégrant notamment un volet juridique, la planification aquacole, des offres d'investissement, le lancement des premiers projets aquacoles ainsi que la concrétisation de plusieurs projets pilotes.

Figure 3: Actions publiques pour le développement de l'aquaculture marocaine

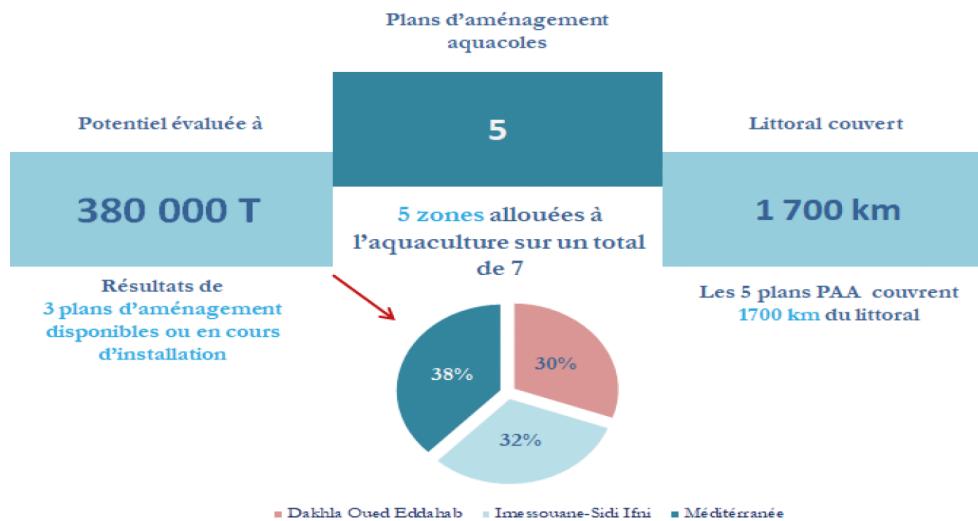


Encadré 1 : Un important potentiel du secteur aquacole au Maroc

Dans un contexte d'amenuisement des ressources halieutiques marines dans différentes régions du monde, l'aquaculture est devenue une solution idoine pour satisfaire une demande croissante en produits halieutiques. Ce secteur constitue un levier important de développement socio-économique des territoires, contribuant à la création de la richesse, à l'emploi et à la dynamisation des échanges.

Au Maroc, le secteur aquacole est peu développé, comparativement à d'autres pays de sa région, en raison de la persistance de plusieurs contraintes² (foncier, financement, fiscalité...). Néanmoins, en plus des perspectives prometteuses en termes de demande aussi bien à l'échelle nationale que mondiale, le Maroc présente un grand potentiel aquacole au niveau de son littoral qui bénéficie d'une ferme volonté politique pour le développement du secteur.

Résultats des 5 Plans d'Aménagement Aquacole (PAA)



² Source : Etude DEPF : « aquaculture marine : potentiel et nécessités de développement », '2018).

1.2. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

⌚ Evolution de la réglementation du secteur

Le secteur des pêches maritimes au Maroc est régit par une multitude de textes législatifs (une trentaine de Dahir) et réglementaires (près de 80 décrets et arrêtés). Certains de ces textes sont spécifiques au secteur (gestion des pêcheries, normes des navires.....) alors que d'autres sont transverses (protection de la faune, normes sanitaires alimentaires ...)³.

Certains de ces textes remontent au début du XXème siècle dont notamment le Code de commerce maritime promulgué en 1919 pour régir l'ensemble des composantes du domaine maritime relatives au commerce, à la navigation et à la pêche maritime. Actuellement, le règlement du code maritime, régit par le dahir 23 novembre 1973, constitue l'un des textes fondamentaux du secteur des pêches maritimes, il prévoit principalement ce qui suit :

- L'exercice du droit de pêche est subordonné à l'obtention d'une licence de pêche valable pour une année,
- Seuls les bateaux battant pavillon marocain ou exploités par des personnes physiques ou morales marocaines peuvent bénéficier de licence,
- Les instruments de pêche et les procédés de pêche font l'objet d'une réglementation plus contraignante. C'est le cas notamment des filets,
- L'exploitation de certaines espèces peut être sujette à des interdictions temporaires (repos biologiques) sur la base de la taille des espèces n'ayant pas atteint des dimensions déterminées telle que prévu par la législation.

⌚ Les autres textes régissant le secteur couvrent les principaux aspects ci-après :

- La pratique de l'activité de pêche : Dahir n° 1-81-179 relatif à l'extension de la zone économique exclusive ZEE, Dahir n° 1-14-95 sur la lutte contre la pêche illicite, Décret n° 2-07-230 sur les modalités de pêche des petits pélagiques...,
- Le fonctionnement des organismes intervenants dans le secteur des pêches : Dahir n° 1-96-98 sur la création de l'INRH, Décret n° 2-19-721 relatif à la taxe parafiscale au profit de l'ONP...,
- Les mesures sanitaires et les normes de qualité : Dahir n° 1-10-08 sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, Décret n° 2-97-1003 sur l'inspection sanitaire des produits de la mer...,
- La protection de l'environnement : Décret n°2-12-484 relatif à la protection de la flore et de la faune, Décret n° 2-19-721 portant sur la création de la commission sur les changements climatiques....

Il y a lieu néanmoins de signaler que l'encadrement du secteur dans sa globalité par des normes juridiques élevées (lois et décrets) gagnerait à être complété. C'est le cas, à titre d'exemple, de la gestion de certaines pêcheries qui demeure régulée, en partie, par des décisions ministrielles⁴.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que dans l'objectif de compléter et d'adapter la législation du secteur de la pêche aux concepts de développement durable et aux principes de pêche responsable, un projet de code des pêches maritimes, de la préservation des écosystèmes halieutiques et de la protection du milieu marin a été élaboré par le Ministère chargé des Pêches Maritimes au début des années 2000, mais à ce jour ce texte n'a pas été approuvé. Ce projet intègre les principes fondamentaux de la convention internationale de 1982 sur le droit de la mer et ceux contenus dans le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995 ainsi que d'autres conventions auxquelles le Maroc a adhéré (cf. annexe1).

³ Source : Site web du DPM.

⁴ Rapport annuel de la cour des comptes au titre de l'année 2018.

⇒ Cartographie des acteurs clés du secteur des pêches maritimes

Plusieurs acteurs interviennent à différents niveaux de la chaîne de valeur du secteur des pêches. Ainsi, la gestion du secteur est assurée par des acteurs institutionnels dont le Département des Pêches Maritimes relevant du Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière des pêches maritimes, de coordonner l'ensemble des activités maritimes et de promouvoir l'organisation professionnelle du secteur. D'autres structures gouvernementales apportent leur contribution à cette gestion du secteur à savoir :

- l'Office National des Pêches (ONP), placé sous la tutelle du MAPMDREF, qui a pour mission le développement de la pêche côtière et artisanale, l'organisation de la commercialisation des produits de la pêche maritime, ainsi que la gestion opérationnelle des activités de débarquement et de première vente,
- l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH), placé sous la tutelle du MAPMDREF, qui assure le suivi de l'évolution, l'aménagement et la valorisation des ressources halieutiques⁵,
- l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA), placée sous la tutelle du MAPMDREF, qui a pour mission de promouvoir le développement de l'aquaculture marine sur tout le littoral national marocain représentant ainsi un acteur stratégique de l'activité aquacole,
- l'Office National de Sécurité Sanitaire et des Produits Alimentaires (ONSSA) qui intervient au niveau du contrôle sanitaire vétérinaire des produits de la mer et de l'aquaculture⁶,
- l'Agence Nationale des Ports (ANP) qui a pour tâche la gestion et la maintenance des ports,
- la Marine Royale et la Gendarmerie Royale Maritime qui contrôlent les navires de pêche, assurent le respect des textes juridiques et la surveillance du territoire maritime et interviennent au niveau des opérations de recherche et de sauvetage en mer.

Parallèlement, des instances consultatives interviennent également dans le secteur de la pêche. C'est le cas des Chambres des Pêches Maritimes et des Fédérations professionnelles dont notamment la Fédération des Pêches Maritimes (FPM), la Fédération Nationale des Industries de transformation et de valorisation des produits de la pêche (FENIP) et la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire (FENAGRI). Leur rôle est de fournir des renseignements concernant le secteur de la pêche et d'émettre leur avis sur des sujets en relation avec le domaine de la pêche et de valorisation des produits halieutiques. A cela s'ajoute, le Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique qui a été créé en 2000, mais dont l'action ne semble pas être activée à ce jour.

⁵ La mission de l'INRH est l'évaluation des ressources halieutiques et leur suivi, l'étude du fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux ainsi que la surveillance de la qualité et de la salubrité du milieu marin. L'institut est en charge également des essais des techniques de pêche, de valorisation des produits de la mer, de l'évaluation des potentialités aquacoles du littoral national ainsi que de la réalisation des recherches à même de contribuer au développement de l'aquaculture marocaine.

⁶ Le contrôle sanitaire vétérinaire des produits de la mer et de l'aquaculture concerne :

- L'évaluation sanitaire des conditions techniques et hygiéniques des bateaux de pêche, des établissements de conditionnement et de traitement des produits de la pêche et des établissements de conditionnement et de purification des coquillages vivants en vue de leur agrément ;
- L'inspection sanitaire et qualitative des produits de la pêche au niveau des ports de pêche, des halles aux poissons, des établissements de conditionnement et de traitement des produits de la pêche et des points de vente ;
- Le contrôle et le suivi des conditions sanitaires et hygiéniques de traitement et de manipulation des produits de la pêche ;
- L'approbation des systèmes d'autocontrôle mis en place dans les halles aux poissons et dans les établissements de conditionnement et de traitement des produits de la pêche ;
- Le contrôle des conditions sanitaires et hygiéniques de transport et de manutention des produits de la pêche ;
- Le contrôle sanitaire et qualitatif à l'importation et à l'exportation des denrées animales et d'origine animale.

A noter que la formation professionnelle constitue un axe prioritaire d'intervention dans le cadre de la stratégie de développement du secteur des pêches maritimes. Ainsi, 14 établissements de formation maritimes sont rattachés à la division de la formation maritime, des gens de mer et de sauvetage et se répartissent comme suit :

- Institut Supérieur des Pêches Maritimes à Agadir (ISPM) ;
- Instituts de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) à Al Hoceima, Larache, Safi, Tan Tan et Laâyoune ;
- Centres de Qualification Professionnelle Maritimes (CQPM) à Nador, Tanger, Casablanca, Essaouira, Agadir, Sidi Ifni, Boujdour et Dakhla.

Figure 4 : Cartographie institutionnelle des acteurs clés intervenant dans le secteur des pêches maritimes



1.3. SOUTIEN PUBLIC EN FAVEUR DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

D'après le dernier rapport annuel de la cour des comptes 2018 sur « la Gestion budgétaire et comptable du Département des pêches maritimes au titre des années budgétaires 2012-2016 », le total des crédits réservés au secteur des pêches maritimes est passé de 1.213 MDH en 2012 à 1.034 MDH en 2016 avec une moyenne annuelle de 1.150 MDH durant les quatre années d'analyse.

Le total de cet appui budgétaire public engagé dans le secteur des pêches maritimes représente l'ensemble des différentes composantes de l'appui de l'Etat, et ce essentiellement à travers le budget alloué au Département des pêches, les comptes spéciaux du trésor (Fonds de développement des pêches maritimes), les crédits alloués aux SEGMA relevant du Département des pêches maritimes (constitués de la Division de la protection

des ressources halieutiques au niveau central, de l’Institut Supérieur des Pêches Maritimes à Agadir et de cinq Instituts de Technologie des Pêches Maritimes : à Al-Hoceima, à Larache, à Safi, à Tan-Tan et à Laayoune), la mobilisation du foncier en faveur du secteur, les incitations fiscales ainsi que les transferts budgétaires de l’Etat vers les Etablissements et Entreprises Publics “EEP” et les concours financiers affectés aux EEP (taxe sur le poisson pélagique au profit de l’Office National des Pêches “ONP”, taxe de la recherche halieutique et de l'affrètement au profit de l’ONP...).

⌚ Budget général du département de la pêche maritime

Le budget consacré au Département de la pêche maritime a été en moyenne sur les dix dernières années de l’ordre de 671 millions de dirhams alloué à hauteur de 45% au budget d’investissement et à 55% au budget de fonctionnement. Au moment où le budget de fonctionnement a connu une hausse de 9% en moyenne sur la période 2011-2020 passant de 240 millions de dirhams en 2011 à 509 millions de dirhams en 2020, celui d’investissement est resté stable aux alentours de 300 millions de dirhams.

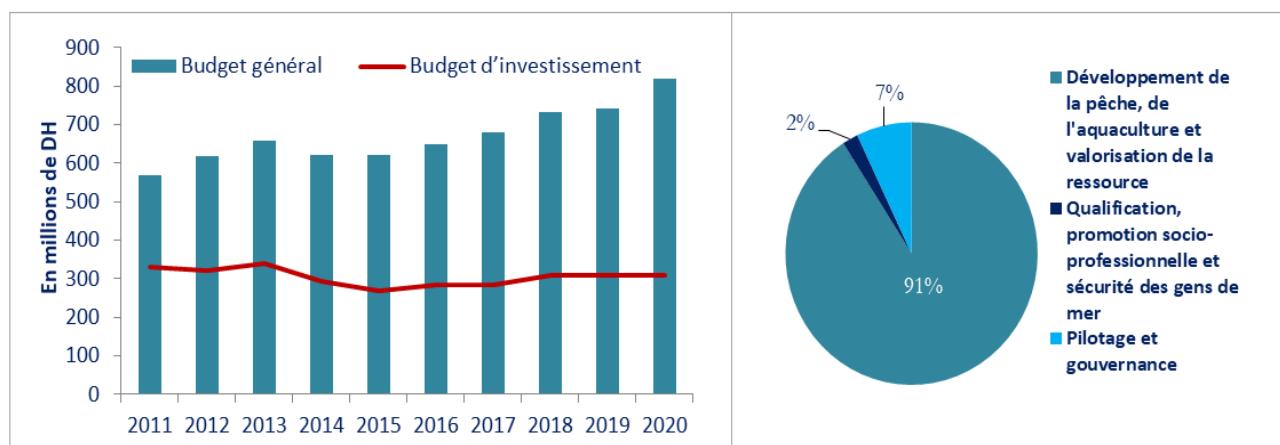
En moyenne sur la période 2016-2020, le budget d’investissement (près de 300 MDH en moyenne) se répartit sur trois programmes :

- **Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture et valorisation de la ressource** (91%) portant essentiellement sur la protection de la ressource halieutique et le développement de l'aquaculture, le versement au Fonds du développement de la pêche, l'appui aux institutions sous tutelle du Département ainsi que sur l'aménagement des PDA,
- **Pilotage et gouvernance** (7%) alloué principalement à la construction et l'équipement des services centraux et extérieurs et à l'appui aux organisations professionnelles,
- **Avancement social et professionnel et sécurité des pêcheurs** (2%) qui englobe notamment l'appui aux établissements de formation et de coopération, le sauvetage maritime et la promotion sociale.

Figure 5: Budget général alloué au Département de la pêche maritime

Evolution des composantes du budget général alloué au Département de la pêche maritime

Structure du budget d’investissement (moyenne sur la période 2016-2020)



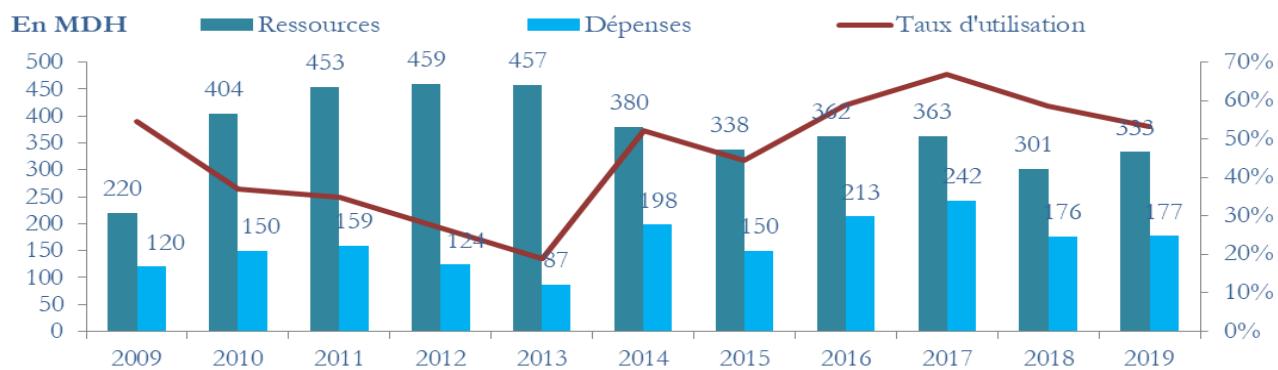
Source : MEFRA

⌚ Fonds de développement de la Pêche maritime

Le compte d'affectation spécial pour le développement du secteur de la pêche a été créé en 2009 en vue de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à la préservation des ressources halieutiques et à la promotion du secteur des pêches maritimes. Les ressources dudit compte se sont élevées en 2019 à 333 MDH contre 457 MDH en 2013 et 220 MDH en 2009 et ont permis le financement de plusieurs actions programmées dans le cadre de la stratégie de développement du secteur.

Concernant les crédits engagés, le taux moyen d'utilisation de ce Fonds n'a pas dépassé 45% en moyenne durant la période 2009-2019, et le taux le plus élevé a été enregistré en 2017 avec une valeur de 67%.

Figure 6 : Evolution des ressources et dépenses du Fonds de développement de la pêche maritime entre 2009 et 2019



Source : Rapports sur les comptes spéciaux du trésor, élaboration auteur

Ce Fonds retrace au crédit : les dotations du budget général, les fonds versés dans le cadre de la coopération internationale, les dons et legs, les subventions, les contributions et les participations diverses et toutes autres ressources pouvant être affectées au dit Fonds par la législation et la réglementation en vigueur. Au débit, le compte finance l'appui à la recherche scientifique, la modernisation et la restructuration de la flotte, le renforcement de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'appui aux programmes d'aménagement et de gestion durable des pêcheries, la promotion de la valorisation et de la qualité, la promotion de la pêche sélective l'appui aux organisations professionnelles, la promotion de la consommation nationale des produits de la pêche ainsi que la promotion des exportations des poissons et autres espèces marines.

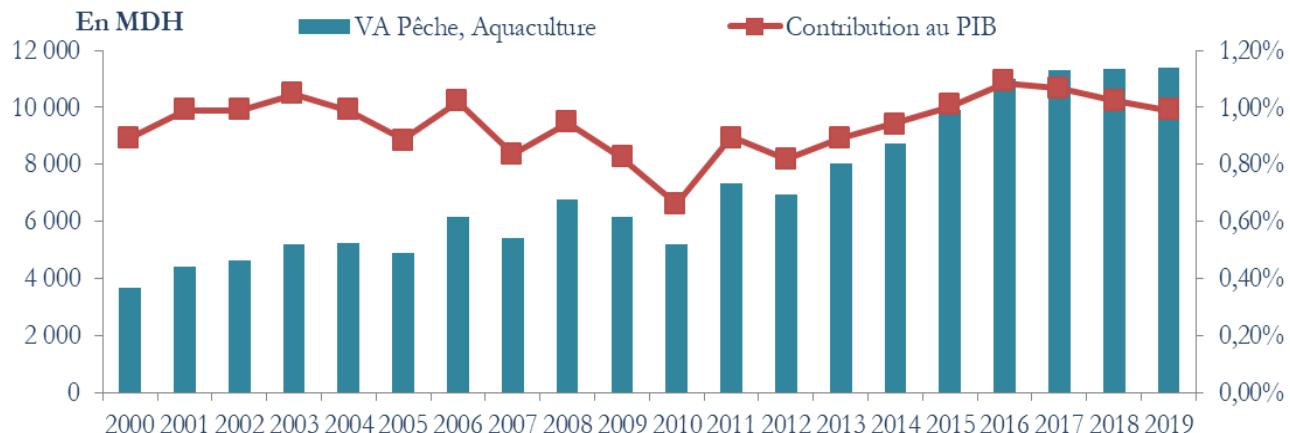
1.4. UNE CONTRIBUTION AU PIB EN DEÇÀ DES POTENTIALITÉS DU SECTEUR

Contrairement à sa place stratégique dans la balance commerciale du pays, le secteur des pêches se caractérise par une modeste contribution à la création de richesse au niveau national. Selon les derniers chiffres annoncés au Parlement, à l'occasion de la présentation du projet de Loi de Finances 2021, la VA du secteur halieutique marocain (pêche et industrie de poisson) s'élève à près de 17,3 milliards de dirhams avec une contribution à hauteur de 1,7% de la valeur ajoutée totale nationale en 2019.

Cette richesse générée par le secteur est obtenue par le cumul de la valeur ajoutée créée au niveau de l'offre des produits de la mer à l'état frais (activités de pêche, aquaculture, débarquement et commercialisation) et de la valeur ajoutée dégagée par la valorisation des unités de transformation de ces produits.

Les activités de pêche et d'aquaculture ont enregistré une tendance positive (une évolution annuelle moyenne de +5%) dans la création de la valeur ajoutée passant de 5 milliards de dirhams en 2000 à 11,3 milliards de dirhams en 2019 avec comme contribution maximale au PIB évaluée à près de 1,1% enregistrée en 2016.

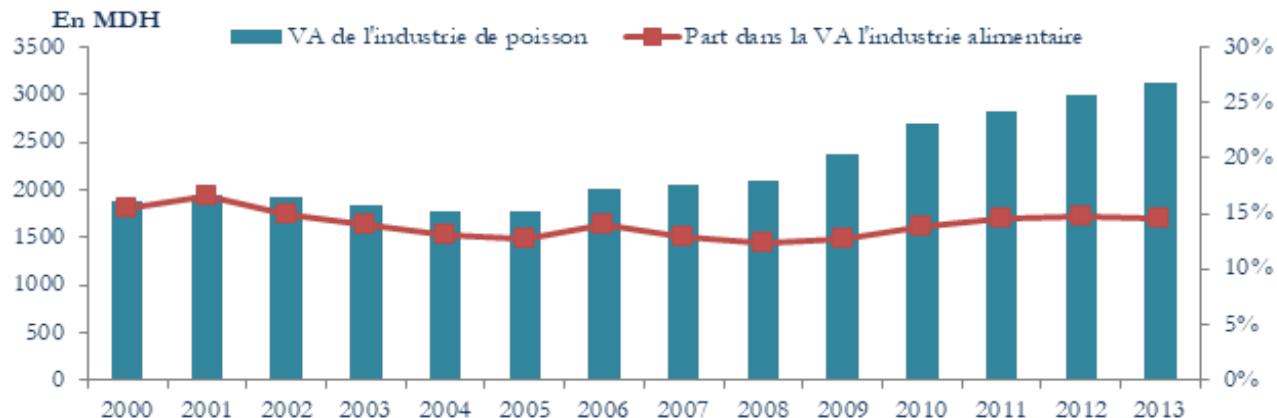
Figure 7 : Evolution de la valeur ajoutée créée par le segment de la pêche et de l'aquaculture



Source : HCP, élaboration auteur

Parallèlement, une tendance positive a été enregistrée au niveau du segment de la valorisation des produits de la mer dont la VA est passée de 1,8 milliard de dirhams en 2000 à 2,6 milliards de dirhams en 2007 puis à 3,2 milliards de dirhams en 2013⁷. A ce niveau, il y a lieu de préciser que ce segment de l'industrie de poisson a assuré, en moyenne sur la période 2007-2013, plus de 14% de la valeur ajoutée créée par l'industrie alimentaire (contre 21% créé par l'industrie de boisson et 18% par l'industrie laitière).

Figure 8 : Evolution de la VA créée par le segment de la valorisation des produits de la mer

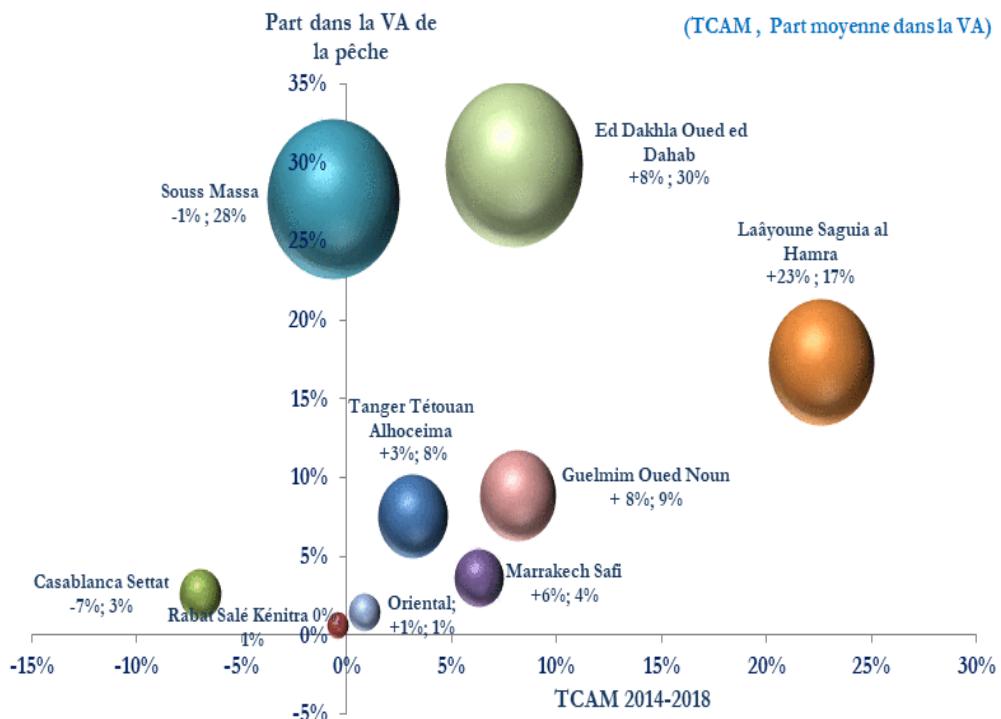


Source : Enquête industrielle 2013, élaboration auteur

Par ailleurs, l'examen de l'évolution de la structure de la valeur ajoutée de la branche pêche et aquaculture par région révèle que la région Ed Dakhla-Oued Ed Dahab a affiché la part la plus élevée de la VA du secteur au niveau national (30% en moyenne sur la période 2014-2018), suivie de la région de Souss-Massa avec 28%, de Laâyoune-Saguia Al Hamra (17%) et de Guelmim-Oued Noun (9%). En termes de dynamique, c'est la région de Laâyoune-Saguia Al Hamra qui a enregistré le TCAM le plus élevé (+23%) sur la période 2014-2018 dépassant celui de la région Ed Dakhla-Oued Ed Dahab (+8%). Néanmoins, malgré sa place dans la création de la VA de la pêche, la région Souss-Massa a affiché une dynamique négative évaluée à -1% sur la période d'analyse, à l'instar de la région de Casablanca Settat qui a connu une baisse de 7%.

⁷ Les données disponibles de l'enquête industrielle s'arrêtent à 2013.

Figure 9 : Poids et dynamique régionale de la valeur ajoutée créée par la branche pêche et aquaculture (moyenne sur la période 2014-2018)

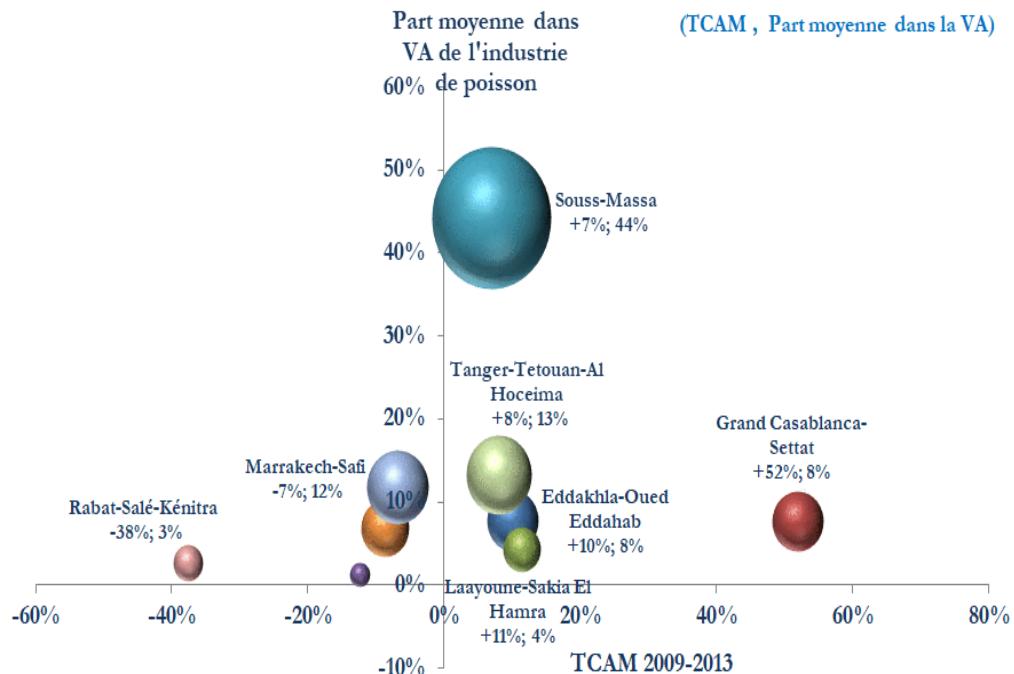


Source : HCP, élaboration auteur

Concernant la dynamique régionale de la VA créée par le secteur des industries de valorisation des produits de la mer, durant la période 2009-2013, elle peut être résumée comme suit :

- Près de la moitié de la valeur ajoutée de ce secteur (44%) est créée au niveau de la région de Souss-Massa. C'est la région qui a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée du secteur.
- Les régions de Tanger-Tétouan-Alhoceima et Marrakech-Safi, se placent loin derrière la région de Souss-Massa avec des contributions annuelles moyennes respectivement de 13% et 12%, suivies par les régions Casablanca-Settat et Ed Dakhla-Oued Ed Dahab, avec une part de 8% chacune, de Guelmim-Oued Noun (8%), de Laâyoune-Sagouia-Al Hamra (4%) et de Rabat-Salé-Kénitra (3%).
- En termes de dynamique de création de la VA, la région Casablanca-Settat a enregistré la hausse la plus importante sur la période 2009-2013 (+52%) au moment où la région de Souss-Massa a affiché une stagnation tandis que la région Rabat-Salé-Kénitra a accusé une baisse importante de sa VA (-38%).

Figure 10 : Dynamique régionale de la valeur ajoutée créée par l'industrie de poisson sur la période 2009-2013

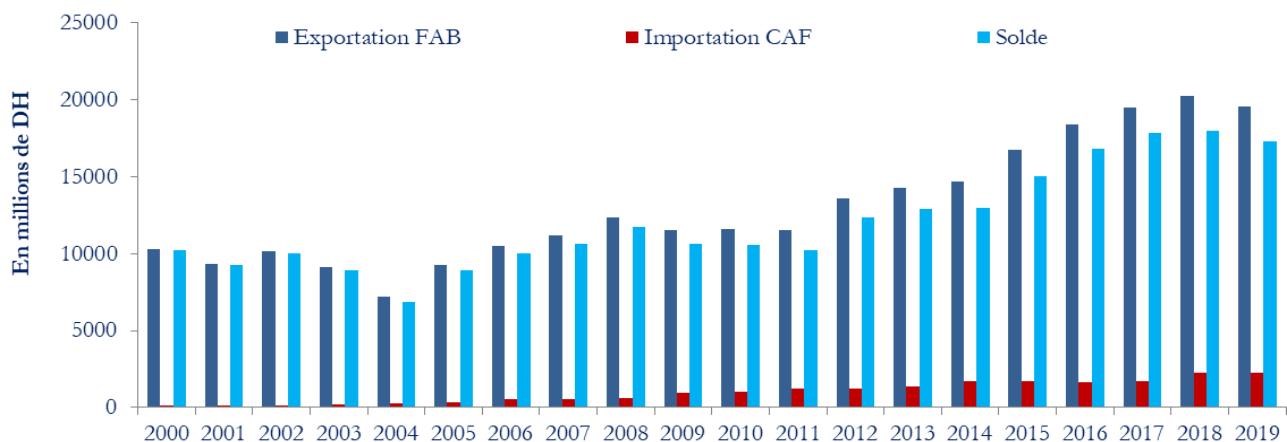


Source : Enquête industrielle 2013, élaboration auteur

1.5. UN POIDS PRÉPONDÉRANT DANS LA BALANCE COMMERCIALE

La production halieutique nationale est orientée majoritairement vers l'export. Malgré la récente tendance à la hausse des importations⁸ des produits de la mer (près de 97.000 tonnes d'importations de produits de la mer en 2019 correspondant à une valeur de 2,25 milliards de dirhams), le solde commercial reste largement excédentaire et les exportations marocaines des produits de la mer, estimées à près de 22 milliards de dirhams en 2019, sont d'une importance majeure dans l'atténuation du déficit commercial du pays.

Figure 11 : Evolution de la balance commerciale des produits halieutiques au Maroc



Source : OC, élaboration auteur

⁸ Ces importations sont composées essentiellement de crevettes, d'anchois et de saumon ayant pour origine respectivement l'Espagne, la Norvège et les Pays Bas. La majeure partie de ces importations est traitée dans les industries de transformation au Maroc avant d'être réexportée (source : OC).

⌚ Structure des exportations marocaines des produits halieutiques

Les exportations des produits halieutiques en valeur sont assurées essentiellement par les conserves et semi-conserves de poissons (36%) et les mollusques congelés (31%) en moyenne sur la période 2015-2019. Par ailleurs, une tendance au renforcement de la part du congelé dans les exportations a été enregistrée sur la période d'analyse (avec respectivement +13% et +16% pour les exportations des mollusques et des poissons congelés). Néanmoins, malgré leur faible contribution à la valorisation de la ressource halieutique, la farine et l'huile de poisson ont vu leur part augmenter de 13% dans la valeur totale des exportations des produits halieutiques sur la même période, pour constituer 10% du total de ces exportations.

**Figure 12 : Principales catégories de produits composant les exportations halieutiques marocaines en 2019
(en millions de dirhams)**

| | Frais ou vivants | Congelé | Conserves et semi-conserves | Farine et huile |
|------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Mollusques | 230 | 6 843 (31%*, +13%**) | | |
| Poissons | 1 178 (5%*) | 2 371 (11%*, +16%**) | 7 859 (36%*, +6%**) | 2 285 (10%*, +13%**) |
| Crustacés | 110 (0,5%*) | 660 (3%*) | | |
| Filets et chair | 2 | 78 (0%*) | | |
| Total | 1 491 (7%*) | 11 071 (45% *) | 7 769 (36%*) | 1 989 (9%*) |

* : Pourcentage de la contribution de la catégorie de produits dans la valeur moyenne du total des exportations marocaines de produits de la mer (sur la période 2015-2019).

** : TCAM sur la période 2015-2019

Source : Données DPM, élaboration auteur.

⌚ Positionnement du secteur halieutique marocain sur le marché mondial

La représentation sur la carte ci-dessous (Figure 13) de la répartition des importations mondiales et des exportations marocaines des produits halieutiques par continent montre que sur un total de 1,7 milliard de dollars⁹ exportés en ces produits par le Maroc en moyenne sur la période 2010-2019, 70% a été destiné vers l'Europe (premier importateur mondial des produits de la mer avec 55 milliards de dollars comme moyenne sur la même période). Néanmoins, ce marché européen se caractérise par un taux de croissance de la demande (TCAM de +3% sur la période 2010-2019) qui reste inférieur au rythme de croissance de la demande d'autres continents (5,3% pour l'Afrique, 4,8% pour l'Asie et 4,3% pour l'Amérique).

Loin derrière l'Europe, la destination africaine vient actuellement en deuxième position en absorbant près de 14% du total des exportations marocaines de produits halieutiques, une part en légère amélioration par rapport aux dernières années (11% sur la période 2008-2014) suite à la prise de conscience de l'importance du potentiel de ce marché. En moyenne sur la période 2010-2019, le Maroc a exporté seulement 250 millions de dollars de produits halieutiques vers l'Afrique, portant essentiellement sur les conserves de poissons, au moment où ce continent a importé près de 5 milliards de dollars. A signaler que ce marché présente de réelles potentialités de croissance avec un TCAM de la demande des produits de la mer de +5,3% sur la période 2010-2019.

⁹ La base de données de l'UNCTADSTAT n'inclut pas les statistiques sur les algues, les farines et les huiles de poissons.

Ce rang de deuxième destination des produits halieutiques marocains a été occupé auparavant par l'Asie (deuxième importateur mondial de produits halieutiques avec une moyenne d'importation de 42 milliards de dollars). Les exportations marocaines sur ce marché, composées essentiellement de mollusques et de crustacés congelés, n'ont pas dépassé 121 millions de dollars en moyenne sur la période 2010-2019. Ce marché présente un important potentiel pour les différentes catégories de produits de la mer exportées par le Maroc avec un TCAM de la demande asiatique de +4,8% sur la période 2010-2019.

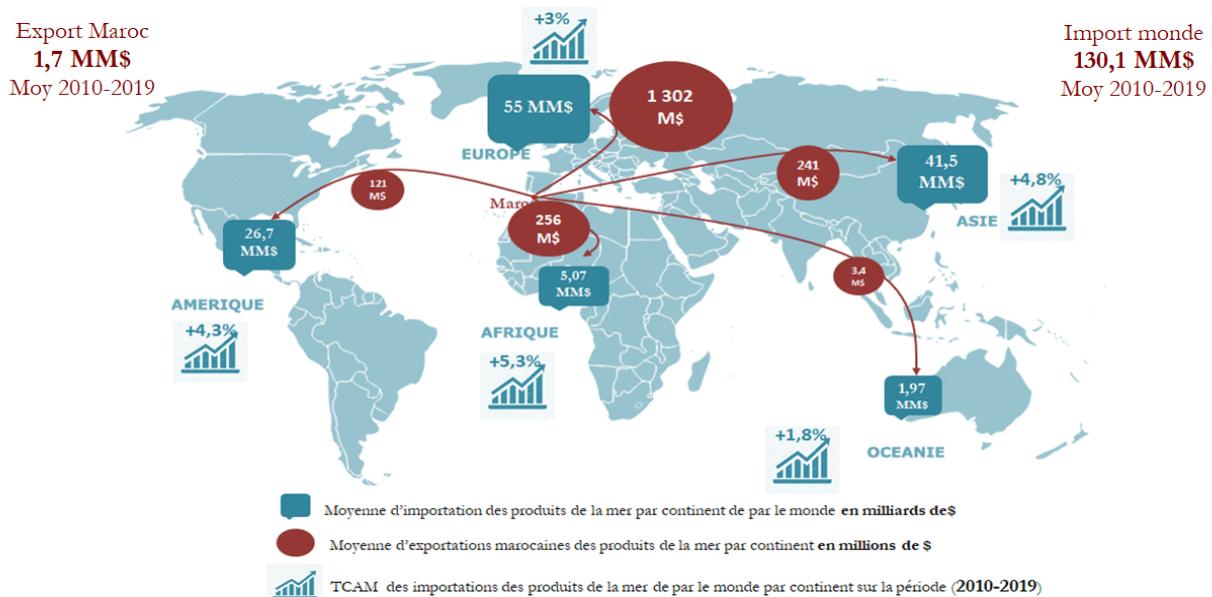
En outre, l'Amérique constitue désormais un marché à fort potentiel pour les exportations marocaines des produits halieutiques (avec un TCAM de +4,3%), et ce pour toutes les catégories de produits (voir tableau de la figure 13). Ce marché reste peu exploré par le Maroc du fait que sur les 27 milliards de dollars importés, en moyenne sur la période 2010-2019, par le continent portant sur les conserves, mollusques congelés, frais, salés et séchés, le Maroc en a assuré moins de 140 millions de dollars.

Par ailleurs, une analyse plus approfondie des flux d'échanges, en intégrant dans le tableau de la figure 13 la dimension catégorie de produit et en calculant les indicateurs relatifs à : 1) la part de chaque continent dans les importations mondiales des produits halieutiques, 2) le taux de satisfaction de la demande du continent par les exportations marocaines et 3) la part de la destination continent dans les exportations marocaines par rapport au reste des destinations, a permis de faire ressortir les constats suivants :

- Les poissons frais, vivants et congelés constituent la majeure partie des importations mondiales des produits halieutiques (65 milliards de dollars), suivis des crustacés et mollusques avec 31 milliards de dollars, et des préparations de poissons (27 milliards de dollars), tandis que les poissons séchés, salés et fumés ne représentent que 5,8 milliards de dollars.
- La demande africaine de conserves de poissons, qui constituent l'essentiel des exportations marocaines sur ce continent, a été satisfaite, en moyenne sur la période 2010-2019, à hauteur de 17% par les exportations marocaines et cette destination vient en seconde position (22% du total des exportations marocaines de ces produits) loin derrière l'Europe (64%).
- Pour les conserves de poissons, l'Amérique et l'Asie représentent également d'importants importateurs de conserves de poissons (25% chacun de la demande mondiale) alors qu'ils n'absorbent respectivement que 7% chacun des exportations marocaines en ces produits.
- L'Amérique constitue un grand marché demandeur de mollusques et de crustacés congelés (26% de la demande mondiale) où le Maroc est presque absent. En effet, cette destination ne représente pour les exportations du Maroc en ces produits (s'élevant à près de 680 millions de dollars en moyenne) que 1% contre 84% pour l'Europe et 16% pour l'Asie.
- Pour les poissons frais, réfrigérés et congelés, sur un total de 319 millions de dollars exportés par le Maroc en moyenne sur la période d'analyse, l'Europe et l'Afrique constituent les deux principales destinations de ces exportations (avec des parts de marchés de 48% et 26% respectivement).

Figure 13 : Place du Maroc dans le marché mondial des produits de la mer (Moyenne sur la période 2010-2019)

Répartition des importations mondiales et des exportations marocaines des produits de la mer par continent



Structure des importations des continents par catégorie de produit et contribution du Maroc à la satisfaction de ces importations

| Imports (Moy 2010-2019) | Frais, vivants, réfrigérés ou congelés (A) | | Séchés, salés, fumés (B) | | Crustacés, mollusques congelés (C) | | Préparations ou conserves (D) | | Tendances importation 2010-2019 | |
|----------------------------|--|-----------|--------------------------|------------|------------------------------------|-----|-------------------------------|-----|---------------------------------|---|
| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
| Afrique | 5%* | 4%* | 1%* | 3%* | | | | | | |
| | 2% | 26% | 0% | 7% | 0% | 0% | 17% | 22% | | |
| Amérique | 17%* | 14%* | 26%* | 25%* | | | | | | |
| | 0% | 11% | 0% | 0% | 0% | 1% | 1% | 7% | | |
| Asie | 33%* | 19%* | 36%* | 25%* | | | | | | |
| | 0% | 15% | 0% | 9% | 1% | 16% | 1% | 7% | | |
| Europe | 44%* | 60%* | 36%* | 44%* | | | | | | |
| | 1% | 48% | 0% | 83% | 5% | 84% | 4% | 64% | | |
| Océanie | 1%* | 1%* | 1%* | 3%* | | | | | | |
| | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | 0% | | |
| Monde en 1000 \$ | 65 769 386 | 5 864 040 | 31 695 562 | 26 839 652 | | | | | | |
| Total export Maroc 1000 \$ | 319 322 | 9 504 | 707 751 | 674 399 | | | | | | |

* : Part continent dans les importations mondiales des produits de la mer

■ Taux de satisfaction de la demande du continent par les exportations marocaines des produits de la mer

■ La part de la destination-continent dans les exportations marocaines des produits de la mer

Source : Données UNCTADSTAT, élaboration auteur

La destination des exportations marocaines des produits halieutiques par pays (figure 14 ci-dessous) révèle que le marché espagnol demeure le plus important débouché aussi bien pour les poissons frais, réfrigérés ou congelés que pour les crustacés et mollusques congelés (espèces à haute valeur commerciale), totalisant ainsi en 2019 respectivement 60% et 26% de la valeur des exportations marocaines de ces produits . A noter qu'une tendance positive a été enregistrée depuis 2015 pour la destination des exportations marocaines des poissons frais, salés, séchés et fumés vers le Brésil suite à la progression de ces exportations sur ce marché passant de 8 millions de dollars en 2015 à 55 millions de dollars en 2019 (avec une part de 18%).

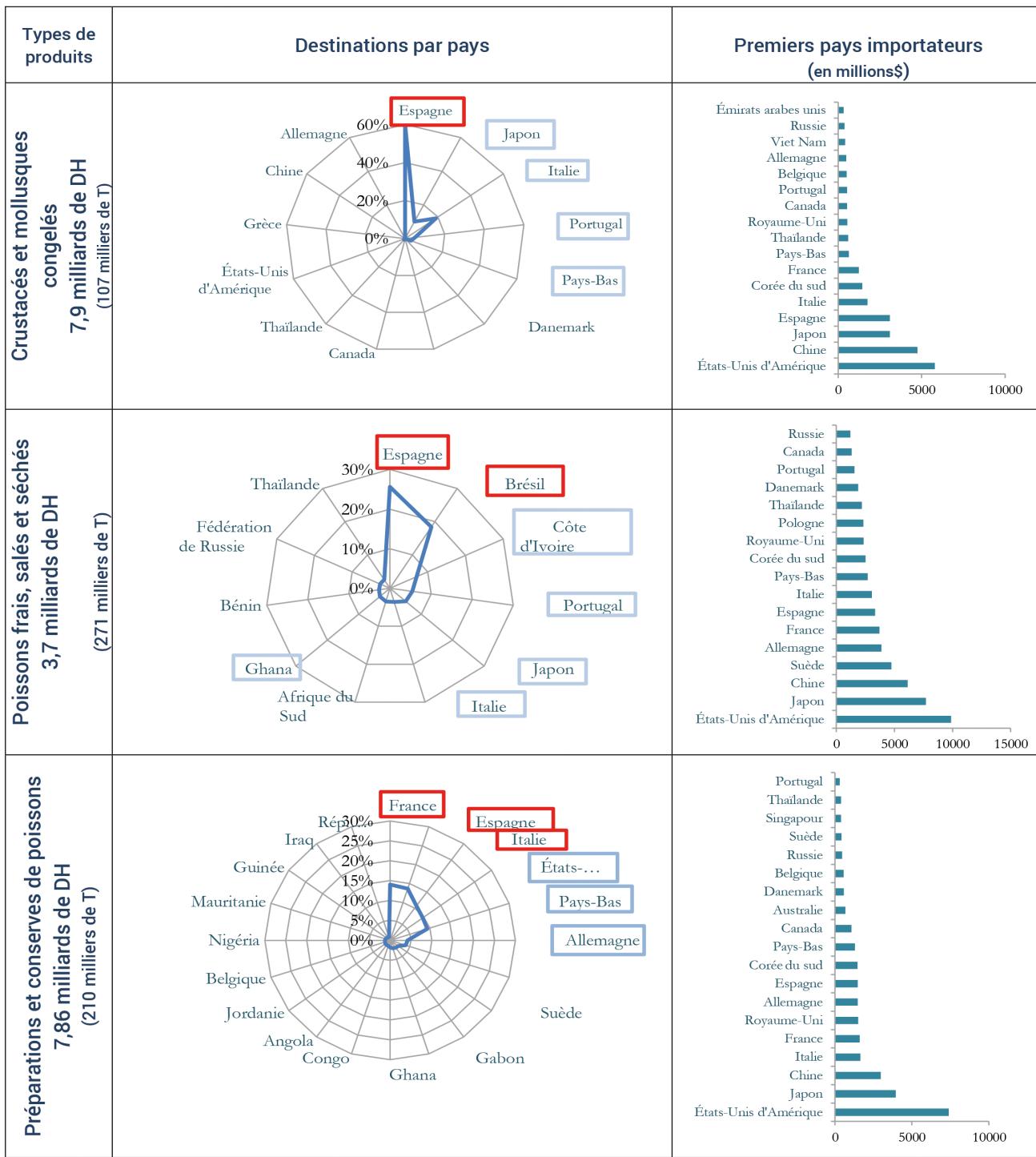
Quant aux préparations et conserves de poissons, elles sont exportées essentiellement vers les marchés de l'UE et plus précisément au niveau des marchés français, espagnol et italien. Les pays africains, comme le Nigéria, Ghana et Angola, constituent également des débouchés pour cette catégorie de produits marocains mais avec des parts relativement faibles¹¹.

Néanmoins, le classement des premiers pays importateurs mondiaux de produits halieutiques confirme le potentiel important des marchés américain et asiatique. En effet, les Etats-Unis et le Japon sont les plus gros importateurs de toutes les catégories des produits étudiés aux côtés d'autres pays d'Asie comme la Chine, la Corée du Sud, le Vietnam et la Thaïlande.

¹⁰ L'Espagne constitue le premier importateur européen en produits halieutiques et le quatrième à l'échelle mondiale. Ses importations en ces produits, ajoutées à une production halieutique de plus de 900.000 T et une production aquacole de près de 250.000 T, lui permettent d'être une référence mondiale dans la production et l'exportation des produits de la mer transformés à forte valeur ajoutée (conserves, plats préparés, marinades, pâtes, filets...) avec des exportations qui ont dépassé 3,6 milliards d'euros en 2016. A ce niveau, il y a lieu de rappeler que les mollusques ne constituent que 5% de la production halieutique espagnole et leur part importante dans l'export provient de la réexportation des produits importés notamment depuis le Maroc et l'Argentine.

¹¹ L'étude de la DEPF intitulée « Quelles opportunités pour des exportations des produits halieutiques sur le marché africain » avait révélé que le marché africain se caractérise par une granularité des parts de marché des pays africains dans le total des exportations marocaines (période 2009-2013) et une hétérogénéité de la dynamique des exportations marocaines des produits halieutiques sur les pays africains (période 2009-2013).

Figure 14 : Destination par pays des exportations marocaines des principales catégories des produits halieutiques en valeur (Année 2019)



Source : OC et UNCTADSTAT, élaboration auteur

2. ENJEUX STRUCTURELS ET PROSPECTIFS DU SECTEUR HALIEUTIQUE MAROCAIN

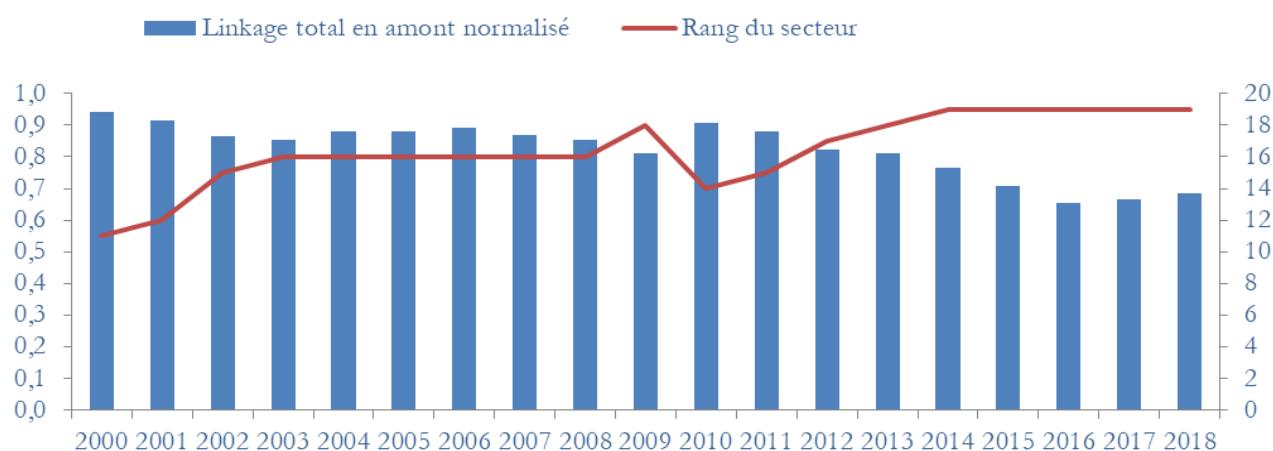
2.1. NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION DU SECTEUR AVEC LES AUTRES BRANCHES DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE

Les techniques de linkage constituent un outil pertinent d'analyse des interactions intersectorielles et de repérage des secteurs porteurs d'une économie et permet d'aider à vérifier d'éventuelles réorientations de l'activité économique vers les secteurs les plus productifs (voir la méthodologie de calcul en annexe 2). Les mesures de linkage donnent une vue d'ensemble de l'intensité des liens du secteur avec les autres branches de l'économie marocaine.

L'évolution du linkage total normalisé de la branche pêche et aquaculture en amont et en aval sur la période 2000-2018 représentée dans les graphiques ci-dessous montre que l'intensité des liens de la branche avec les autres secteurs reste faible, sachant que les liens sont importants quand ces mesures de linkage en amont et/ou en aval deviennent supérieures à 1. De plus, cette intensité de liens s'est inscrite dans un trend baissier sur la période d'analyse.

En effet, le linkage total normalisé en amont de la branche pêche et aquaculture s'est situé à 0.68 en 2018 au lieu de 0.94 en 2000, positionnant le secteur à la 19ème place par rapport aux autres branches au lieu de la 11ème place auparavant.

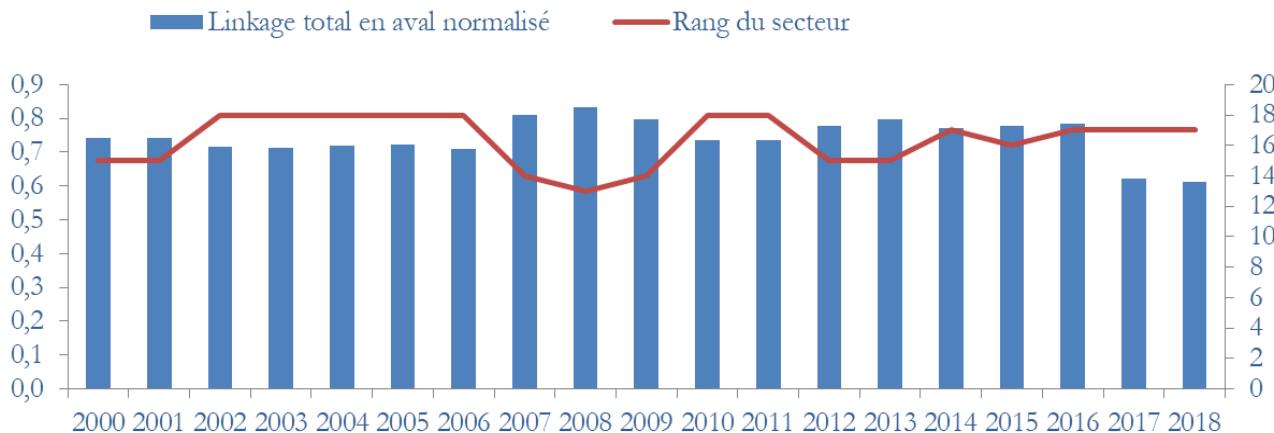
Figure 15 : Evolution du linkage en amont de la branche pêche et aquaculture entre 2000 et 2018



Source : Calcul DEPF, élaboration auteur¹²

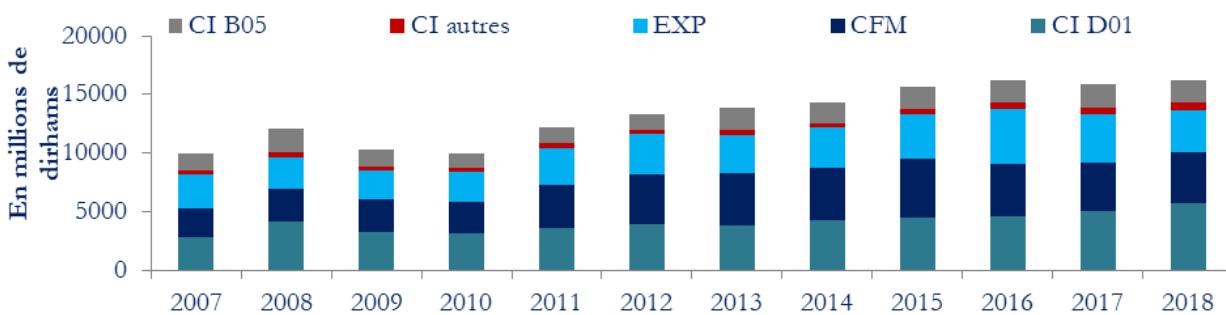
Du côté de l'intensité des liens en aval, la mesure de linkage total normalisé est restée stable à un niveau faible en passant de 0.74 en 2000 à 0.61 en 2018. Cette situation reflète la faible connectivité de la branche pêche et aquaculture en aval et donc un besoin de renforcement de la valorisation de la production halieutique.

¹² Les calculs de linkage sont issus d'un outil développé par la Division de la Modélisation au sein de la DEPF.

Figure 16 : Evolution du linkage en aval de la branche pêche et aquaculture entre 2000 et 2018Source : Calcul DEPF¹³, élaboration auteur

La faiblesse de la complémentarité intersectorielle de la branche pêche et aquaculture ne peut pas occulter l'importance du rôle du secteur dans l'économie marocaine. Ce dernier alimente la branche des industries alimentaires, classée en 1er rang des branches ayant le plus d'effets d'entraînement sur les autres secteurs aussi bien en amont qu'en aval (l'indicateur de linkage total normalisé de la branche de l'industrie agroalimentaire en amont et en aval s'est situé à 1,36 et à 1,77 en moyenne respectivement sur la période 2000-2018).

En effet, l'analyse de l'évolution des éléments de la demande du produit de la pêche et de l'aquaculture selon les données du tableau ressources-emplois de la comptabilité nationale montre que les ressources disponibles en produit de la pêche et de l'aquaculture sur le marché national ont été utilisées essentiellement sous forme de consommation intermédiaire de la branche de l'industrie agroalimentaire (CI A01) à hauteur de 30% en moyenne sur la période 2007-2018 et de consommation finale des ménages (CFM) avec une part moyenne de 29% et d'exportations (25% sur la même période). A signaler que les produits de la pêche et de l'aquaculture sont utilisés également par la branche de pêche et de l'aquaculture elle-même en tant que consommation intermédiaire (CI B05) à hauteur de 13% des ressources disponibles, chose qui peut être expliquée par l'intégration de l'activité des bateaux congélateurs dans cette branche.

Figure 17 : Evolution des éléments de la demande des produits de la pêche et de l'aquaculture sur la période 2007-2018

Source : HCP, élaboration auteur

¹³ Le total des ressources disponibles en un produit intègre aussi les importations du produit en question.

En appui à cette analyse, le calcul des mesures de linkage des différentes branches selon la classification 100 produits pour l'année 2007 (seul point disponible pour 100 produits) fait ressortir l'importance de l'interconnectivité de la branche de l'industrie de poisson avec les autres branches de l'économie marocaine avec un rôle de secteur entraîné (linkage direct en amont de 1,7) plus qu'entraînant (linkage direct en aval 1,18) dans le sens où l'accroissement de la production des industries de poisson est plus lié à la production des autres branches en amont assurant son approvisionnement qu'avec les autres branches utilisant sa production.

Figure 18 : Linkage en amont et en aval pour la branche pêche et aquaculture et la branche industrie de poisson selon la classification 100 produits pour l'année 2007

| | Mesure de linkage en amont | | Mesure de linkage en aval | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------|---------------------------|---------------|
| | Direct Linkage | Total Linkage | Direct Linkage | Total Linkage |
| Pêche et aquaculture | 0,941 | 0,803 | 0,472 | 0,756 |
| Industrie du poisson | 1,713 | 1,228 | 1,181 | 1,104 |

Source : HCP, élaboration auteur

En somme, le secteur des pêches et de l'aquaculture présente une faible connectivité avec les autres branches de l'économie marocaine que ce soit en amont ou en aval. Toutefois, son importance réside dans son rôle d'approvisionnement de la branche la plus connectée de l'économie marocaine, à savoir la branche des industries alimentaires et plus spécifiquement de l'industrie de poisson. Ceci permet de conclure que le renforcement des effets d'entraînement du secteur et l'amélioration de son intégration dans l'économie marocaine restent tributaire de l'intensité de sa connectivité avec cette branche d'industrie alimentaire ainsi que de la dynamique de cette dernière.

2.2. EXIGENCE D'UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA CHAINE DE VALEUR DU SECTEUR HALIEUTIQUE MAROCAIN

Le secteur halieutique marocain dispose de nombreux atouts dont la disponibilité de la matière première, une main d'œuvre compétitive, la réputation mondiale de la qualité des produits attestée par la distinction du «Label Maroc» et « Morocco seafood » accordant au Maroc un avantage comparatif indéniable.

Toutefois, en dépit des différents efforts engagés, ce secteur fait face à de multiples contraintes au niveau de plusieurs maillons de sa chaîne de valeur affectant tout le secteur d'activité et qui peuvent être résumées en ce qui suit :

⌚ Au niveau de l'approvisionnement

En dépit des différents efforts engagés au niveau de ce maillon de la chaîne de production, il y a lieu de citer des insuffisances concernant la régularité quantitative et qualitative de l'approvisionnement dues essentiellement à l'outil d'extraction qui gagnerait à être davantage modernisé et à des insuffisances au niveau de la gestion et de l'utilisation des infrastructures portuaires et de débarquement mises en place (ports, PDA et VDP) ne permettant pas un débarquement des captures dans des conditions optimales de qualité et d'hygiène. A cela s'ajoute des défaillances de performances de la chaîne de froid tant à bord des bateaux qu'au niveau des infrastructures de débarquement et de stockage (insuffisance d'équipement en chambres froides et en fabriques de glace au niveau des ports et des halles).

De plus, une autre partie des richesses halieutiques continue d'être exploitée par les flottes étrangères¹⁴ avec une contrepartie financière et ce, dans le cadre d'accords de pêche dont trois sont actuellement en vigueur avec l'UE, la Russie et le Japon. Les débarquements de ces flottes étrangères se font en majeure partie dans des ports étrangers ce qui constitue un manque à gagner pour le Maroc.

⌚ Au niveau de la transformation

A ce niveau, les captures ne sont pas suffisamment valorisées dans la mesure où une part importante des captures (57% de la valeur totale) est destinée à l'export sans grande transformation (frais et congelé) à laquelle s'ajoute la persistance de l'importance de la part de la farine et l'huile de poisson dans la transformation malgré la tendance observée durant ces dernières années à réduire cette part (20% du tonnage produit par l'industrie en 2016 contre 36% en 2008). A signaler, également, que pendant ces dernières années, on assiste à une tendance à l'importation de la matière première (essentiellement les anchois) pour répondre à la demande des filières à plus haute valeur ajoutée (conserves et semi conserves) souffrant tendanciellement d'une insuffisance d'approvisionnement¹⁵. En plus de ces difficultés, la taille des acteurs est jugée insuffisante avec une absence d'intégration verticale limitant les opportunités d'amélioration de la productivité et d'innovation.

⌚ Au niveau de la commercialisation

En matière de commercialisation, des faiblesses au niveau de la maîtrise de la chaîne de froid et des défaillances au niveau du suivi de traçabilité (issues de la persistance de l'informel) à l'échelle nationale affectent négativement la qualité du produit et nuit à la durabilité du secteur. Quant aux exportations, elles sont concentrées essentiellement sur le marché de l'Europe avec en tête l'Espagne et portent en majeure partie sur les mollusques congelés et les conserves de pélagiques dans un contexte mondial caractérisé par une rude compétitivité suite aux efforts de recherche-innovation au niveau des pays concurrents et à l'évolution rapide de la technologie à l'ère du numérique.

Pour ce qui est de la consommation nationale de poissons, elle reste faible (en moyenne 13,6 kg/hab/an) comparativement à la consommation moyenne mondiale et eu égard au potentiel halieutique marocain. Selon le rapport¹⁶ du Policy Center for the new South, cette situation pourrait être due à plusieurs facteurs liés, notamment, aux habitudes alimentaires, en particulier à l'intérieur du pays où la population préfère les viandes rouges et blanches aux poissons. De même, les prix sont relativement plus élevés comparativement au pouvoir d'achat du consommateur moyen, surtout en ce qui concerne le poisson blanc, résultant du grand nombre d'intermédiaires et du différentiel du pouvoir d'achat des consommateurs étrangers et locaux. À cela s'ajoute le fait que l'offre du marché national, souvent irrégulière, est insuffisante en termes de qualité et de quantité.

Malgré la persistance de ces différentes contraintes, le secteur marocain des pêches a montré une bonne résilience face à la crise sanitaire actuelle (cf. encadré ci-dessous). Néanmoins, cette dernière a mis en exergue certaines vulnérabilités du secteur qui devraient être relevées afin d'accroître sa contribution à la croissance et à l'emploi.

¹⁴ Selon l'étude de la FAO réalisée en 2014 « La valeur des pêches africaines » (Graaf, G. & Garibaldi), 25% de toutes les captures marines sur le pourtour du continent africain sont effectuées par des pays non africains. Si ces captures revenaient aux États africains, elles pourraient, en théorie, générer une valeur supplémentaire de 3,3 milliards de dollars, soit 8 fois plus que le 0,4 milliard de dollars que les pays africains retirent actuellement des accords de pêche.

¹⁵ Ces importations pénalisent les conserveurs marocains qui doivent payer une taxe importante d'exportation vers l'UE liée à la règle d'origine.

¹⁶ Le système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde.

Encadré 2 : Crise sanitaire du COVID-19 : entre résilience et vulnérabilité du secteur des pêches maritimes marocain

Au Maroc, comme partout dans le monde, le secteur des pêches n'a pas échappé aux effets de la crise sanitaire actuelle du COVID-19 et a été soumis à ses effets indirects suite à la régression de la demande des produits halieutiques et aux perturbations des chaînes de logistiques en raison notamment des restrictions imposées aux transports et au niveau des frontières. Dans ce contexte, les performances du secteur de la pêche ont été affectées par les effets de cette crise et le premier impact s'est manifesté en particulier par la baisse des prix des produits halieutiques au niveau des principales halles aux poissons après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire¹⁷. D'un autre côté, les exportations du secteur ont été sensiblement affectées avec en particulier une baisse de 9% du total des exportations marocaines des produits halieutiques en volume à fin septembre 2020 en comparaison à l'année précédente (contre une stagnation en valeur suite à la hausse des prix des produits halieutiques au niveau du marché international). Cette baisse en volume est due essentiellement au recul à la fois des exportations en volume des crustacés et mollusques de 19% ainsi que des poissons frais, salés ou séchés de 9%.

Néanmoins, le secteur a montré une certaine résilience de ses performances en enregistrant le taux le plus faible en termes de part des entreprises de pêche en arrêt d'activité durant la période du confinement de près de 33,8% (selon l'enquête du HCP menée en juillet 2020) contre une moyenne au niveau global de 83,4%. Le secteur a enregistré également le taux le moins élevé en termes de part des entreprises ayant réduit leurs effectifs et qui a été à hauteur de 21% selon la même enquête contre 49% à l'échelle globale. De plus, les opérateurs de la pêche maritime ont réussi à assurer un approvisionnement normal et continu du marché local en produits de la mer tout en renforçant les mesures de prévention et de protection contre le covid-19 à bord des bateaux (désinfection des embarcations, distribution de masques aux marins...). La situation pour les industries de transformation des produits de la mer a été, quant à elle, moins favorable avec une réduction de l'effectif opérationnel dans les unités de transformation des produits halieutiques (effectif opérationnel réduit à une moyenne de 60% à 70% de l'effectif total) afin de sécuriser la santé des ouvriers (respect des distances de précaution et adaptation à la perturbation des conditions de transport public).

Il est à noter que pour atténuer les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, le secteur halieutique a bénéficié, à l'instar des autres secteurs de l'économie nationale, des mesures d'urgence mises en place portant essentiellement sur l'appui aux entreprises (réduction des charges financières, financement et couverture des besoins en Fonds de roulement...) et la compensation des employés en périodes d'arrêt d'activité.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la crise sanitaire du Covid-19 a révélé de nombreux points de fragilité du secteur en relation notamment avec les marchés des intrants, la maîtrise de la chaîne de valeur, les chaînes d'approvisionnement informelles, la couverture sociale, les groupes et régions les plus vulnérables, etc. A ce titre, les problèmes ayant surgis pendant la crise sanitaire en termes d'approvisionnement de certaines industries de poisson en intrants (exp : boîtes métalliques pour les conserves) ont rappelé le besoin de maîtrise de la chaîne de valeur en faveur de plus ample intégration locale des industries de poisson. De même, il est à noter que certaines populations du secteur se sont trouvées plus impactées que d'autres par la crise sanitaire à l'instar de la population du segment de la pêche artisanale (générant le plus d'emplois dans le secteur) caractérisée par une faible productivité et une intégration insuffisante dans la chaîne de valeur du secteur et opérant souvent en zones rurales où les opportunités de développement demeurent restreintes.

¹⁷ Les premiers indices de l'impact de la crise Covid-19 sur le secteur halieutique marocain se résument comme suit :

- baisse de l'activité de la pêche et de l'emploi respectivement de -45,6% et -4,5% en mars 2020 comparativement au même mois de 2019 (selon la fédération de la Pêche Maritime qui l'a rapporté au niveau de l'enquête de la CGEM),
- baisse des prix des produits halieutiques dans les principales halles aux poissons suite à la baisse de la demande,
- régression des exportations marocaines des produits halieutiques en valeur (-7,4%) durant les six premiers mois de l'année 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

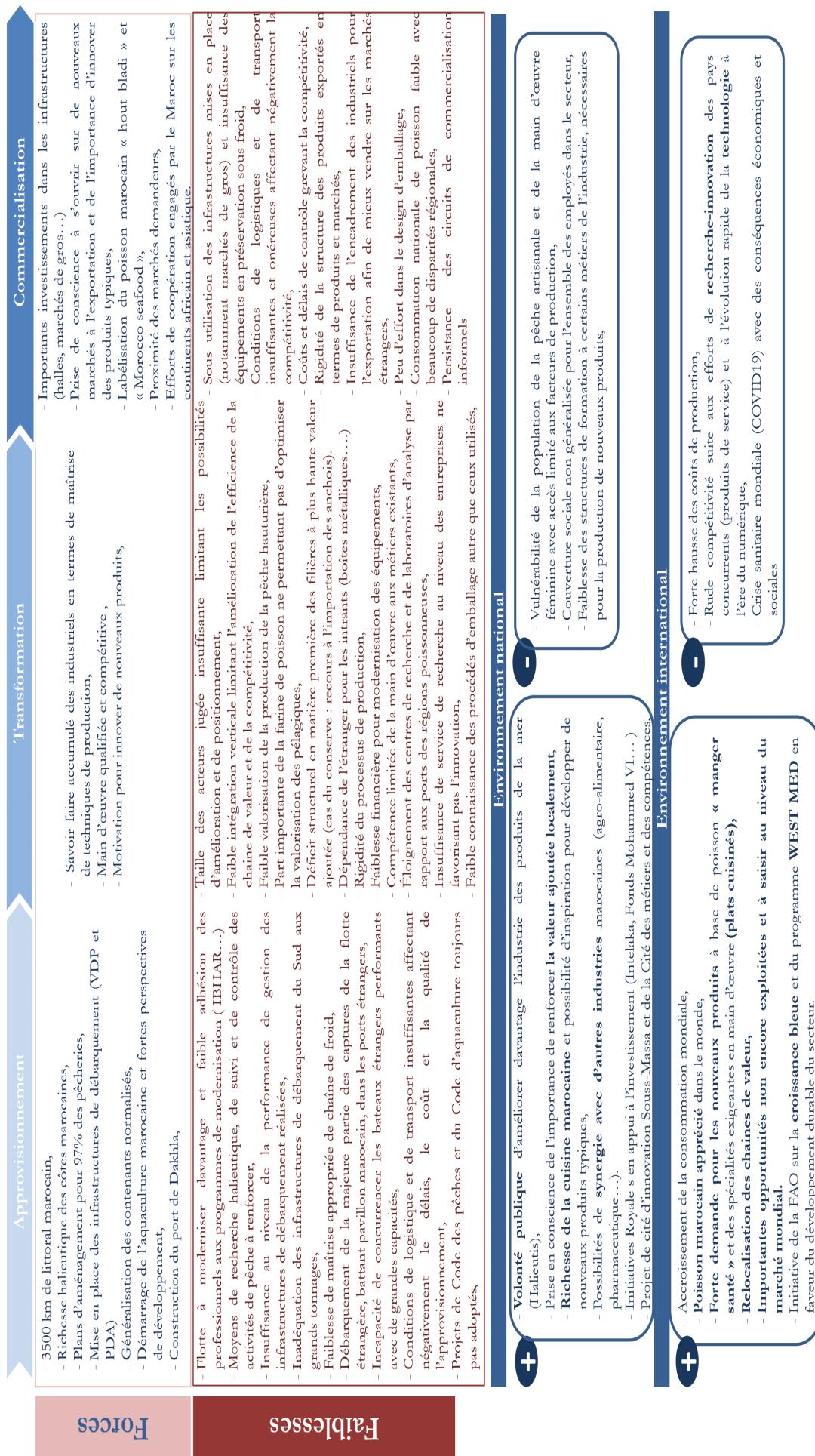
En perspectives, de multiples opportunités de développement du secteur des pêches s'offrent au Maroc dans un contexte mondial caractérisé par une demande en produits de la mer en pleine croissance. De même, la richesse du patrimoine culinaire marocain, les possibilités de synergie avec d'autres industries constituent un atout fondamental et un avantage certain pour développer de nouveaux produits compétitifs. En effet, il existe de nombreuses possibilités de synergie entre les industries des produits de la mer et les industries agroalimentaire, pharmaceutique, para-chimique et chimique pour la conception de nouveaux produits et la valorisation des déchets : plats préparés, pâtés de poisson, fertilisants, oméga3, collagène à partir des écailles, etc. Plus récemment, des unités industrielles ont commencé à fabriquer des spécialités moyennant des techniques innovantes et l'Haliopôle d'Agadir a lancé plusieurs projets dans ce sens (exp : chawarma de poulpe).

Le développement du secteur peut profiter de multiples initiatives Royales lancées récemment, en l'occurrence, la construction du nouveau port de Dakhla, le nouveau programme intégré d'appui et de financement de l'entreprenariat¹⁸, le Fonds d'investissement MohammedVI en cours de mise en place, la Cité de l'Innovation¹⁹ dans la région de Souss-Massa, les nouvelles cités des métiers et des compétences,....

¹⁸ Lancé suite aux orientations Royales, ce projet vise à apporter des solutions au financement des TPME en leur offrant de nouveaux instruments plus faciles et plus accessibles ainsi que de l'accompagnement qui reste fondamental pour transformer des idées en des projets viables. Au titre de ce programme, un Compte d'affectation spéciale « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » a été créé dans le cadre de la loi de finances 2020. Ledit Fonds qui mobilise d'importantes ressources financières (doté d'une enveloppe de 6 milliards de DH répartie sur une durée de 3 ans, à laquelle s'ajoute 2 milliards de dirhams du Fond Hassan II), bénéficiera principalement aux jeunes porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises, apportera un soutien important aux entreprises actives dans le domaine de l'export et favorisera une intégration économique et professionnelle des travailleurs du secteur informel.

¹⁹ Cette cité permettra de doter la région d'une infrastructure d'accueil technologique favorisant l'entrepreneuriat et la création de startups innovantes à travers le processus d'incubation, la valorisation des résultats de la recherche scientifique au profit des secteurs économiques et des écosystèmes industriels de la région et le transfert technologique et le rapprochement entre les entreprises et les structures de R&D.

Figure 19 : Analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches et de l'aquaculture



2.3. IMPÉRATIF DE L'ADAPTATION À LA RECONFIGURATION STRUCTURELLE DES MARCHÉS HALIEUTIQUES MONDIAUX

Les grandes tendances qui se dégagent des projections de la FAO à l'horizon 2030 relatives à la pêche et à l'aquaculture montrent que la production mondiale totale du secteur devrait continuer de croître pour atteindre 201 millions de tonnes en 2030 contre 171 millions de tonnes en 2016. La majeure partie de cette production devrait provenir du secteur de l'aquaculture, lequel devrait atteindre une production de 109 millions de tonnes en 2030.

De même, le commerce du poisson et des produits de la pêche continuera de se développer à un rythme soutenu et on s'attend à ce qu'en 2030, 31% environ de la production totale du poisson soit exportée. L'Asie demeurera en tête des producteurs et des exportateurs des produits de la mer à l'échelle mondiale.

Figure 20 : Projections de la FAO pour le secteur des pêches et de l'aquaculture à l'horizon 2030

| <ul style="list-style-type: none"> L'Asie conservera à l'horizon 2030 la position du plus gros producteur mondial de pêche et de l'aquaculture (70% du total) avec la Chine en tête. Cette position sera assurée par une hausse importante (+36%) de sa production aquacole (plus de 25 MT). | <ul style="list-style-type: none"> La production aquacole devrait continuer de progresser sur tous les continents. Importante augmentation attendue en Afrique (+61%). | <ul style="list-style-type: none"> La production mondiale de pêche et de l'aquaculture passera de 170 MT en 2016 à près de 201 MT en 2030. La plus grande part (54%) sera assurée par l'aquaculture contre 47% actuellement, suite à la stagnation de la production de capture. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---------|----------|----------------|---------|-------|---------|--------|--------|--------|-------|----------------|---------|--------|--------|--------|-------|----------------|--------------------|
| 2016 2030 | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Asie</th><th>Afrique</th><th>Amérique</th><th>Europe</th><th>Océanie</th><th>Monde</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>121 776</td><td>11 260</td><td>19 614</td><td>16 644</td><td>1 640</td><td>170 941</td></tr> <tr> <td>144 666</td><td>13 556</td><td>22 505</td><td>17 954</td><td>1 973</td><td>200 955</td></tr> </tbody> </table> | Asie | Afrique | Amérique | Europe | Océanie | Monde | 121 776 | 11 260 | 19 614 | 16 644 | 1 640 | 170 941 | 144 666 | 13 556 | 22 505 | 17 954 | 1 973 | 200 955 | 2016 2030 |
| Asie | Afrique | Amérique | Europe | Océanie | Monde | | | | | | | | | | | | | | | |
| 121 776 | 11 260 | 19 614 | 16 644 | 1 640 | 170 941 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 144 666 | 13 556 | 22 505 | 17 954 | 1 973 | 200 955 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2016 2030 | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Asie</th><th>Afrique</th><th>Amérique</th><th>Europe</th><th>Océanie</th><th>Monde</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>71 546</td><td>1 982</td><td>3 348</td><td>2 945</td><td>210</td><td>80 031</td></tr> <tr> <td>97 165</td><td>3 195</td><td>4 777</td><td>3 953</td><td>299</td><td>109 391</td></tr> </tbody> </table> | Asie | Afrique | Amérique | Europe | Océanie | Monde | 71 546 | 1 982 | 3 348 | 2 945 | 210 | 80 031 | 97 165 | 3 195 | 4 777 | 3 953 | 299 | 109 391 | 2016 2030 |
| Asie | Afrique | Amérique | Europe | Océanie | Monde | | | | | | | | | | | | | | | |
| 71 546 | 1 982 | 3 348 | 2 945 | 210 | 80 031 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 97 165 | 3 195 | 4 777 | 3 953 | 299 | 109 391 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2016 2030 | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Asie</th><th>Afrique</th><th>Amérique</th><th>Europe</th><th>Océanie</th><th>Monde</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>19 349</td><td>2 782</td><td>6 731</td><td>8 640</td><td>1 040</td><td>38 802</td></tr> <tr> <td>24 062</td><td>2 304</td><td>8 372</td><td>11 937</td><td>1 155</td><td>48 096</td></tr> </tbody> </table> | Asie | Afrique | Amérique | Europe | Océanie | Monde | 19 349 | 2 782 | 6 731 | 8 640 | 1 040 | 38 802 | 24 062 | 2 304 | 8 372 | 11 937 | 1 155 | 48 096 | 2016 2030 |
| Asie | Afrique | Amérique | Europe | Océanie | Monde | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 349 | 2 782 | 6 731 | 8 640 | 1 040 | 38 802 | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 062 | 2 304 | 8 372 | 11 937 | 1 155 | 48 096 | | | | | | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> L'Asie demeurera en tête des exportateurs de poisson (suivie de l'Europe et de l'Amérique). On s'attend à ce que la majeure partie de la croissance des exportations de poisson provienne des pays d'Asie. | <ul style="list-style-type: none"> Les exportations de l'Afrique devraient baisser de -17,2% au moment où ses importations progresseront de +44,2%. | <ul style="list-style-type: none"> Le commerce mondial de poisson devrait progresser de plus de 21% pour dépasser les 48 MT. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Source : données FAO, élaboration auteur

Quant à la consommation mondiale de poissons, elle devrait s'établir selon la FAO à 21,5 kg par habitant en 2030, contre 20,3 kg en 2016 avec les taux de croissance les plus élevés en Amérique latine (+18%) ainsi qu'en Asie et en Océanie (+8% pour chacune de ces régions). En Afrique, la consommation de poissons par habitant devrait reculer de 0,2% par an jusqu'en 2030 (9,6 kg contre 9,8 kg en 2016), et ce, en raison d'une croissance de la population plus rapide que celle de l'offre de poissons.

A cette augmentation de la consommation des produits de la mer à l'échelle mondiale s'ajoute une mutation de la consommation qui se traduit par une baisse de la part de marché attribuée aux produits frais, au profit des produits traités, réfrigérés et surgelés. De même, au sein même du frais, les consommateurs préfèrent de plus en plus les filets, darnes et pavés aux poissons entiers. Ce changement des habitudes d'achat traduit la tendance qui régit la consommation alimentaire actuelle : plus de praticité, de rapidité et de simplicité.

Enfin, le secteur devrait entrer dans une décennie marquée par une hausse nominale des prix à cause des facteurs multiples : les revenus, la croissance démographique, légère contraction de la production des pêches de capture....

2.4. ENJEU DE L'INTÉGRATION DE LA POLITIQUE MAROCAINE DES PÊCHES DANS UNE VISION GLOBALE DE L'ÉCONOMIE BLEUE

Le concept de l'Economie Bleue implique une série d'activités économiques très diversifiées utilisant les océans, les mers et les côtes et a pour ambition d'assurer la cohérence, la complémentarité et la coordination dans un esprit de durabilité entre toutes ces activités qui s'exercent sur ce territoire fragile (cf. Annexe 3). Ce concept a été intégré, en 2015, dans les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unis à travers l'**ODD 14 « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable »**.

Le Maroc se positionne comme un acteur actif dans les agendas mondiaux et régionaux et fait partie des différentes initiatives régionales autour de l'économie bleue avec la Méditerranée, l'Union Européenne et le continent africain.

Partant de ce nouveau concept, une gestion plus efficace et durable du littoral, des espaces maritimes et des côtes marocaines, dans le cadre d'une approche transversale qui fédère et rassemble de nombreux secteurs et acteurs, offrirait d'immenses opportunités de création de richesse et de préservation des ressources. Parmi ces opportunités on pourrait mentionner à titre indicatif :

- **Apporter des solutions pérennes aux problématiques de multiplication des intervenants et de chevauchement des stratégies sectorielles** (pêche, tourisme, environnement,...), souvent critiquées par leur faible intégration horizontale. Aussi, une telle approche serait de nature à identifier et mieux tirer profit des opportunités de synergies et de complémentarités entre ces secteurs et à contribuer à une meilleure maîtrise des effets, intersectoriels, de certaines de leurs externalités.
- **Contribuer aux objectifs d'une exploitation plus durable des pêcheries et d'un développement plus rationnel de l'aquaculture²⁰**, et qui sont considérés comme soubassement de l'approche (un pilier fondamental de l'économie bleue qui constitue avant tout une nécessité pour la pérennisation de la contribution du secteur des pêches et de l'aquaculture). A rappeler qu'actuellement le secteur des pêches et de l'aquaculture assure une production annuelle de près de 1,5 million de tonnes et une valeur ajoutée de 17,3 milliards de dirhams en 2019 et génère environ 22 milliards de dirhams de devises, contribuant pour 45% aux exportations agroalimentaires, et 700.000 emplois directs et indirects.
- **Favoriser et promouvoir le développement de nouveaux secteurs porteurs comme l'écotourisme, la construction navale, l'énergie renouvelable...etc**, et qui pourraient constituer de réels relais de croissance, de création d'emplois pour les jeunes et de réduction de la pauvreté et des inégalités territoriales.

²⁰ Selon le rapport du CESE : La richesse de l'espace maritime marocain est menacée par la surexploitation des ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes due à la littoralisation, à l'urbanisation, aux changements climatiques et aux rejets de pollution (industries, assainissement....).

- **Revoir et adapter les modèles d'aménagement des côtes et des plages marocaines de manière à tenir compte de la nature et des besoins des autres activités socio-économiques en relation.** Ceci pourrait passer, entre autres, par la révision des modes d'identification et de préparation en amont des projets d'aménagement et par des investissements plus intelligents dans des programmes de gestion, d'entretien et de préservation.

L'enjeu de l'adoption de l'approche économie bleue pourrait être plus large si on considère la coopération à l'échelle internationale pour lutter contre les changements climatiques. En effet, les changements climatiques et particulièrement les risques d'élévation accélérée du niveau de la mer, constituerait dans l'avenir un grand risque supplémentaire pour un littoral déjà fragilisé. D'où la nécessité de la fédération de l'ensemble des acteurs pour réfléchir ensemble comment migrer vers un mode de production avec moins d'émissions de CO₂ responsables du réchauffement climatique et de l'acidification des océans.

2.5. NÉCESSITÉ DE L'INTÉGRATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE PROCES-SUS DE PRODUCTION DU SECTEUR POUR AMÉLIORER SA COMPÉTITIVITÉ

Les innovations technologiques joueront un rôle crucial dans l'avenir et devraient induire des changements susceptibles de transformer assez profondément les produits comme les procédés et services. Le secteur des pêches est susceptible d'être touché par ces progrès et les différentes technologies qui émergent pourraient permettre de résoudre certains problèmes du secteur et contribuer à l'amélioration de son efficience.

En effet, la communication entre machines, les capteurs très perfectionnés, l'analytique des données et l'intelligence artificielle auront des effets et des améliorations dans l'utilisation et la gestion de l'énergie, la maîtrise de chaîne de valeur, les performances du commerce...

Certaines pratiques indiquent qu'il existe de nouveaux usages de la technologie dans ce secteur à travers le monde. A l'image des industries agroalimentaires, un changement important s'est opéré pendant les dernières décennies dans le fonctionnement des industries de transformation des produits de la mer, suite à l'introduction de l'électronique et d'autres nouvelles technologies. Beaucoup d'industries des pêches à travers le monde, notamment dans les pays développés, se sont inscrites dans ce changement dont on cite Canada, Danemark, Espagne.... Par ailleurs, l'industrie des pêches des pays en développement devra nécessairement s'adapter pour éviter de se trouver écartée des marchés.

A titre d'illustration, beaucoup d'usines de transformation des produits marins au Canada ont automatisé leur production au cours des dernières années et devront franchir une étape supplémentaire pour rester concurrentielles (un concept du virage de l'usine 4.0). De même, dans certaines régions, la technologie « block Chain » (chaîne de blocs, cf. encadré 2) est utilisée pour surveiller la traçabilité des produits.

Encadré 3 : L'usage du block Chain dans la traçabilité alimentaire

Le block Chain est l'outil qui permettra de révolutionner la traçabilité alimentaire de demain. Il est en effet une sorte de base de données sans contrôle d'une autorité supérieure et dont la sécurité est garantie par des techniques de cryptographie numérique. La base est alimentée par les utilisateurs qui rentrent eux- mêmes les informations qu'ils souhaitent stocker.

C'est en ayant recours à cet outil qu'il est désormais possible de sécuriser les transactions, de déterminer la provenance des aliments en quelques secondes mais surtout de garantir la fiabilité des informations communiquées.

En outre, par le biais du block Chain, les acteurs de la chaîne de production doivent s'engager à respecter les règles, le processus et les protocoles mis en place. La sécurisation de la chaîne de données concernant les produits alimentaires permet au consommateur d'avoir plus de transparence mais surtout de faire confiance de nouveau à l'étiquetage des produits.

3. CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Eu égard au potentiel du secteur des pêches marocain qui se caractérise par une grande richesse halieutique (estimée à près de 1,5 million de tonnes) et à la position géostratégique avantageuse de notre pays, l'empreinte économique du secteur gagnerait à être améliorée pour lui permettre de jouer pleinement son rôle comme véritable relais de croissance dans le nouveau modèle de développement économique.

Différents efforts ont été engagés, avant et après la mise en œuvre du plan Halieutis, portant notamment sur la gestion durable de la ressource, le renforcement des infrastructures de débarquement et de commercialisation ainsi que sur l'amélioration de la compétitivité du secteur. Certes des avancées ont été enregistrées mais des insuffisances persistent le long de la chaîne de valeur du secteur halieutique ne permettant pas l'optimisation de sa contribution à l'économie nationale à sa juste valeur. Ces insuffisances comprennent, notamment :

- La faible maîtrise de la chaîne de froid et des insuffisances au niveau de l'optimisation de la performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation, avec la persistance de l'informel, ce qui nuit à la qualité et à la durabilité de la ressource ;
- L'insuffisance d'approvisionnement des unités industrielles et la tendance récemment observée à l'importation de la matière première ;
- Le débarquement dans les ports étrangers des flottes étrangères qui pêchent dans le pavillon marocain dans le cadre des accords de pêche, pénalisant ainsi la création de la valeur ajoutée localement ;
- La valorisation insuffisante de la capture nationale dans la mesure où une grande part est destinée à l'exportation sous forme de frais et congelé (56% de la valeur du total des exportations) à laquelle s'ajoute le peu d'investissement dans des produits innovants à forte valeur ajoutée et une faible intégration de la chaîne de valeur. En outre, l'industrie de la farine et huile de poisson²¹ continue d'absorber une part non négligeable des débarquements avec une production s'élevant à 26% du total du tonnage produit par l'industrie de poisson ;

²¹ Cette industrie devrait jouer un rôle incontournable dans la concrétisation de l'économie circulaire au Maroc en s'orientant davantage vers la valorisation des déchets des produits halieutiques.

- La vulnérabilité de la population de la pêche artisanale et le faible niveau d'instruction et de qualification de la main-d'œuvre féminine au niveau des industries de transformation des produits de la mer avec un accès limité aux facteurs de production;
- La faible consommation nationale des produits de la mer (en moyenne près de 13 kg/hab/an contre une moyenne de 22 kg/hab/an à l'échelle mondiale) eu égard au potentiel halieutique marocain.

Le besoin de pallier à ces insuffisances s'impose pour profiter des perspectives très prometteuses dont jouit le secteur si l'on considère la relocalisation des chaînes de valeur accélérée par la crise sanitaire offrant des parts de marché à récupérer et la demande mondiale des produits de la mer en pleine expansion avec une orientation vers des produits prêts à la consommation et à plus grande valeur ajoutée. Ceci suscitera des efforts supplémentaires pour réussir le développement d'une chaîne de valeur de production intégrée et efficiente et pour permettre un développement harmonieux du secteur.

Sur la base des principaux constats dégagés de l'étude, des voies de progrès peuvent être formulées dont certaines portent sur les nouveaux défis qui mériteraient d'être intégrés dans les politiques à venir de développement du secteur (économie bleue, nouvelles technologies au service de l'innovation....) et d'autres liées aux insuffisances persistantes (faible valorisation, persistance de l'informel, positionnement mondial....) qui nécessitent d'être traitées pour renforcer la place et la résilience du secteur halieutique marocain dans le nouveau modèle de développement.

VERS UNE MEILLEURE VALORISATION DU POTENTIEL HALIEUTIQUE A TRAVERS L'ADOPTION DE PROJETS INNOVANTS

Face aux pressions exercées sur la ressource halieutique, l'amélioration de l'empreinte économique du secteur ne peut plus se baser sur l'augmentation des captures²² sachant que les résultats de l'analyse réalisée du linkage montrent que le renforcement du rôle du secteur dans l'économie marocaine reste tributaire de l'amélioration de l'intensité de son lien avec l'industrie alimentaire et plus spécifiquement l'industrie de poisson. Ainsi, une place plus importante devrait être accordée à l'encouragement des projets innovants favorisant le développement des produits à forte valeur ajoutée.

PROMOTION DES COMPETENCES AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA COMPETITIVITE

La réussite de l'ensemble des actions de développement du secteur ne peut aboutir sans investissement dans la formation et l'amélioration des compétences des ressources humaines opérant au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur. Ceci s'impose de plus en plus au cours de ces dernières années suite à des évolutions importantes et rapides à travers le monde aussi bien dans les pratiques de gestion des entreprises et de stratégies commerciales que dans les domaines des équipements, de l'électronique et des nouvelles technologies. Ces évolutions exposent le secteur des pêches national à la fois à une concurrence de plus en plus rude et à des opportunités d'amélioration de performance nécessitant des actions proactives appropriées en matière d'innovation.

²² Le potentiel de production évalué par l'INRH est de 1,5 million de tonnes et les captures réalisées en 2019 ont atteint 1,46 million de tonnes.

L'innovation devrait, en effet, constituer dans l'avenir un avantage stratégique clé dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Les actions à entreprendre pour se doter de cet avantage devraient converger vers la préparation à des changements profonds dans le secteur en faisant en sorte que la main d'œuvre détienne les compétences et les qualifications nécessaires pour s'adapter aux changements disruptifs et transformateurs à même d'améliorer l'efficacité et la durabilité du secteur des pêches et de l'aquaculture.

PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR A TRAVERS UNE STRATEGIE VOLONTARISTE

La promotion de l'investissement et le développement des activités des différentes branches du secteur est un préalable nécessaire pour atteindre de nouveaux paliers de croissance de ce secteur et ainsi, tirer pleinement profit des forces et opportunités qu'il présente aussi bien au niveau national qu'international. A ce titre, il y a lieu d'inscrire le secteur dans la dynamique récemment engagée suite au lancement de différents programmes publics et projets structurants destinés à promouvoir la création d'entreprises et le développement des activités productives. Il serait donc opportun de concevoir, dans le cadre du Programme "Intelaka", un plan d'action spécifique aux porteurs de projets et entreprises opérant dans ce secteur, combinant à la fois une offre de financement et d'accompagnement. De même, le "Fonds Mohammed VI pour l'Investissement" pourrait intégrer, au titre des secteurs prioritaires qu'il cible, les industries de valorisation des produits halieutiques à forte valeur ajoutée.

Outre cela une réflexion approfondie sur la politique d'appui public à ce secteur mérite d'être engagée afin d'évaluer son coût et ses bénéfices, et ce dans l'objectif d'améliorer, d'une part, son efficacité le long de la chaîne de valeur du secteur notamment au niveau du maillon de valorisation et du segment de la pêche côtière et artisanale, et d'autre part en termes de contribution à la sécurité alimentaire, au développement local, à l'inclusion sociale et à la protection de l'environnement...

ADOPTION D'UNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES PECHES SELON UNE APPROCHE D'ECONOMIE BLEUE

L'essentiel des grandes politiques publiques maritimes au Maroc a été jusqu'à présent majoritairement sectoriel. La nécessité d'élaborer une stratégie transversale devient pressante face à la multiplication et le chevauchement de ces stratégies. C'est dans cet objectif qu'a été conçu le concept de l'économie bleue qui vise à fédérer l'ensemble des secteurs et acteurs exploitant le potentiel maritime et côtier avec le secteur des pêches comme un des piliers fondamentaux.

Parmi les avantages qui peuvent découler de l'adoption de cette approche intégrée figurent les opportunités qui pourraient naître des synergies entre les secteurs concernés ainsi que la maîtrise des externalités négatives des différents secteurs pouvant nuire au développement durable du secteur des pêches. Néanmoins, la réussite de cette approche exige un certain nombre de préalables dont notamment la définition d'une vision claire en la matière, la mise en place d'organes de gouvernance à même d'assurer le pilotage de sa mise en œuvre, la révision/adaptation des modèles classiques d'intervention sectorielle, le renforcement de la coordination entre les parties prenantes au niveau national, régional et local, la définition et l'affectation des moyens pour l'atteinte des objectifs fixés ainsi que la mise en place de systèmes de suivi-évaluation pour une meilleure efficience des programmes engagés.

REMÉDIER AUX VULNÉRABILITÉS ACCENTUÉES PAR LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE DU COVID-19

La crise sanitaire du Covid-19, de par ses impacts négatifs sur le secteur de la pêche, a rappelé la nécessité de remédier à certaines vulnérabilités du secteur pour rendre son développement plus inclusif et plus résilient. A cet effet, il y a lieu de noter la nécessité d'améliorer les moyens de subsistance des populations du secteur les plus vulnérables, notamment les groupes en situation précaire et informelle et de sécuriser leurs emplois. Ceci exige leur intégration effective le long de la chaîne de production et de valorisation ainsi que dans son système de gouvernance afin de leur permettre de tirer profit des richesses créées et faire du secteur un véritable gisement de croissance inclusive. A ce titre, encourager et encadrer l'organisation de la population de la pêche artisanale (marins, femmes des marins....) en coopératives pourrait contribuer à faciliter leurs accès aux facteurs de production et aux prestations sociales (microcrédits, équipements, formation, couverture sociale²³...) et aussi à aider les intervenants clés dans le secteur à être mieux informés auprès des représentants des coopératives sur les défis à relever.

De même, il y a lieu également de saisir l'opportunité en termes de développement d'autres activités parallèlement à la pêche (le tourisme, la restauration, chantier naval...) permettant de contribuer au traitement du problème de l'instabilité des revenus de la pêche et d'améliorer le niveau de vie des marins et leurs familles.

Par ailleurs, et face à des contraintes liées à l'approvisionnement de certaines industries de poisson en intrants (exemple : boîtes métalliques pour les conserves) ayant surgi pendant la crise sanitaire, le besoin d'adaptation de la politique de valorisation de la production halieutique s'impose dans le sens de la maîtrise de la chaîne de valeur et de plus d'intégration industrielle au niveau local.

INCITER A L'UTILISATION DES CIRCUITS FORMELS

Malgré les efforts engagés, les activités informelles persistent au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur affectant ainsi son efficience globale (qualité de la production, sa valeur....). Des mesures incitant à l'utilisation des circuits formels mériteraient d'être mises en place, conjointement aux mesures dissuasives et de contrôle. A titre d'exemple, une réduction des droits d'utilisation de certaines infrastructures publiques telles que les halles ou les marchés de gros, peut être accordée aux opérateurs informels pour une durée délimitée et pour des volumes plafonnés. De même, des équipements productifs et commerciaux pourraient être mis à disposition de ces opérateurs à des prix avantageux. Les gains financiers et économiques réalisés à moyen terme devraient couvrir largement le manque à gagner lors de la période transitoire.

VEILLER A AMELIORER LA CONSOMMATION INTERIEURE DU POISSON

De multiples efforts ont été engagés par les pouvoirs publics pour l'amélioration du niveau de consommation des marocains en produits de pêche dont la mise en place des marchés de gros et de détail des produits de la pêche dans plusieurs villes du Royaume. Pour profiter de ces efforts engagés et répondre à la demande du consommateur marocain, qui manifeste une sensibilité croissante aux questions de santé et des bienfaits du poisson, la maîtrise de la gestion et de l'efficience de l'utilisation des infrastructures mises en place s'imposent pour s'assurer une continuité de la chaîne du froid et réduire la multiplicité des intermédiaires. De plus, le renforcement du contrôle des prix au niveau du marché local par des agents de contrôle devrait contribuer à garantir des prix abordables pour le consommateur marocain.

²³ Un projet de réforme du système de protection sociale est en cours de mise en place.

MISE A PROFIT DES OPPORTUNITES OFFERTEES PAR LE DEVELOPPEMENT A VENIR DE L'AQUACULTURE MAROCAINE

Un véritable essor du secteur aquacole marocain dans le futur constituera inéluctablement une opportunité pour le secteur des pêches et pour le pays dans son ensemble. Il pourra, de ce fait, jouer un rôle important dans l'allègement de la pression sur la ressource halieutique et l'amélioration de l'approvisionnement des industries de transformation. Il aura également des effets d'entraînement positifs sur d'autres secteurs d'activité de l'économie marocaine, en contribuant à la création de richesses et d'emplois.

AMELIORATION DU POSITIONNEMENT SUR LE MARCHE MONDIAL ET PROSPECTON DE NOUVEAUX MARCHES

Il existe une réelle opportunité de cibler les marchés à fort potentiel, de se positionner sur les chaînes de valeur mondiales caractérisées par les nouveaux mouvements de relocalisation et de concevoir différents profils de produits pour la satisfaction de l'ensemble du spectre des préférences de différents types de consommateurs, allant des produits bon marché et pratiques aux produits ciblant les consommateurs les plus exigeants en termes de qualité (produits gastronomiques à forte valeur ajoutée) sans oublier la valorisation par l'emballage et la présentation des produits. Ceci exige de s'orienter davantage vers la demande ainsi que d'anticiper l'évolution des comportements des pays demandeurs pour mieux guider les stratégies d'innovation-produit.

⌚ Opportunités sur le marché de l'Europe

Le continent européen constitue la principale destination des exportations marocaines des produits de la mer en absorbant près de 70% du total, portant en grande partie sur des produits peu valorisés dont notamment le frais et le congelé, avec une concentration sur le marché de l'Espagne (premier importateur européen des produits de la mer et quatrième à l'échelle mondiale). Néanmoins, la diversification des débouchés et le renforcement des parts de marchés sur d'autres pays européens (figurant parmi les premiers importateurs mondiaux des produits de la mer comme l'Allemagne, la France, l'Italie et, le Portugal) aideront indubitablement à réduire la dépendance vis-à-vis de certains marchés et à exploiter les nouvelles opportunités qui s'offrent pour les exportations marocaines.

⌚ Opportunités sur le marché de l'Afrique

Pour le marché africain, les potentialités de croissance des exportations marocaines de produits halieutiques restent encore importantes, bien qu'on assiste à une amélioration du positionnement de ces exportations sur le continent ces dernières années. Selon l'étude de la DEPF intitulée : « Quelles opportunités pour des exportations des produits halieutiques sur le marché africain », l'atténuation des obstacles d'ordre endogène et exogène (cf. Annexe 4) pourraient promouvoir les flux d'échanges avec ce marché pour le rehausser à un niveau comparable avec celui de l'UE. En outre, les différents efforts engagés par le Maroc pour le développement du commerce avec l'Afrique reflètent la prise de conscience de l'importance de ce marché et la forte volonté pour améliorer le positionnement du pays au niveau du continent et contribuer à relever le défi de la sécurité alimentaire africaine. En effet, la construction du port de Dakhla représente un point stratégique de connectivité (d'entrée/sortie), et constituerait éventuellement un hub régional potentiel avec le reste du monde et en particulier avec le continent africain. Pour rappel, un signal fort a été adressé par SA MAJESTE LE ROI lors de son discours à l'occasion du 45ème anniversaire de la Marche Verte : «*la façade atlantique Sud du Royaume, située face au Sahara marocain, constituera une interface maritime d'intégration économique et un foyer de rayonnement continental et international*».

⌚ Opportunités sur le marché de l'Asie

Sur le marché asiatique, les exportations halieutiques marocaines restent limitées au poulpe congelé et concentrées sur le Japon, au moment où une forte demande d'autres produits comme les préparations et les conserves de poissons se présentent et méritent d'être étudiée en détail. De plus, la présence du Maroc au niveau du Japon, à travers les exportations des mollusques congelés, pourrait servir de plate-forme pour la réexportation des produits halieutiques marocains sur d'autres pays de la région comme la Thaïlande, la Corée du Sud... caractérisés par une forte demande en produits halieutiques.

⌚ Opportunités sur le marché de l'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique constitue désormais un grand marché demandeur de produits de la mer à l'échelle mondiale et devrait ainsi constituer une opportunité pour les exportateurs marocains. Le développement des exportations vers ce grand marché nécessitera de toute évidence le développement des services de logistique et une maîtrise des coûts, des délais et des exigences de ce grand marché en termes de qualité, de traçabilité et de normes sanitaires.

/ ANNEXES

Annexe 1 : Projet de code des pêches

Le projet de code consacre une réforme globale du système juridique applicable aux pêches maritimes et définit des principes et des normes de comportement qui garantissent l'utilisation durable des ressources halieutiques en harmonie avec l'environnement et le recours à des méthodes de capture et d'aquaculture sans effet nocif sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité. Il traite également des liens existant entre la pêche et les autres activités côtières de la transformation et de la vente des captures respectant les normes sanitaires requises. L'aspect social a été aussi introduit au niveau de la législation²⁴.

Concernant l'exploitation des ressources halieutiques, la mise en place des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries constitue l'élément central du code. Toutes les licences de pêche et les autorisations d'achat de navires, création de fermes aquacoles ou de madragues devraient en conformité avec ces plans. De plus, afin d'éviter la concentration des droits de pêche entre les mains de certains bénéficiaires de quotas, le projet de loi interdit la cession des quotas et n'autorise leurs transferts que dans des cas spécifiques tels que le changement de propriétaire du navire. Il ne sera pas possible de transférer d'une période à une autre les reliquats de quotas non pêchés durant leur période de validité. Le code prévoit également la mise en œuvre d'une approche de précaution limitant l'accès à des pêcheries peu ou mal connues ou encore non soumises à un plan d'aménagement. S'appuyant sur le principe de conservation intégrale du patrimoine halieutique, des mesures de limitation de l'effort de pêche peuvent être prises.

Par ailleurs, le projet de code apporte la mise en place d'un régime juridique particulier pour l'aquaculture marine. En effet, le code exige que la création de fermes aquacoles soit soumise à une autorisation préalable et à un suivi scientifique assuré par l'INRH. A ce titre, toute introduction d'espèces exogènes ou génétiquement modifiées et tout transfert d'une espèce d'une ferme aquacole à une autre devrait être soumis à une autorisation administrative et un suivi scientifique.

Le suivi à tous les stades de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture marine est également de mise. Il s'agit du suivi sanitaire des navires et des établissements de transformation, de manipulation et de valorisation des produits de la mer. En cas de difficultés du marché suite à des mesures de conservation des espèces, l'administration s'attellera à réglementer les prix.

De nouvelles règles relatives à la navigation et à la sécurité des navires de pêche sont également proposées. Le code introduit des révisions importantes par rapport aux dispositions du code de commerce maritime de 1919. Ces révisions concernent les conditions d'octroi et de maintien de la nationalité des navires. Elles ont également trait au suivi sur chantier des navires en construction, en refonte ou en transformation pour vérifier la conformité des navires aux conditions de sécurité et éviter une croissance non contrôlée de l'effort de pêche. Les procédures d'immatriculation et de radiation des navires ont aussi été révisées dans le sens de leur renforcement.

De même, les révisions concernent également les marins pêcheurs et le travail maritime. Le régime protecteur du contrat d'engagement maritime écrit sera ainsi étendu à toutes les catégories de marins de même que pour la limitation du temps de travail. L'assurance accident sera également élargie à toutes les catégories de navires.

Quant aux sanctions, le code privilégie les peines à caractère économique et ne prévoit plus de sanctions privatives de liberté, sauf en cas de récidive, d'infraction aux règles de navigation ou de l'environnement. Quelques 86 infractions ont ainsi été classées et punies de peines d'amende pouvant atteindre 1 million de DH pour les nationaux et 10 millions de DH pour un navire étranger non autorisé. Egalelement prévue, la possibilité de suspendre la validité de la licence de pêche pour l'armateur et le retrait de la faculté de commander pour le capitaine. Le code autorise cependant une levée des saisies des navires en cas de versement d'une caution fixée par la juridiction compétente.

²⁴ Note sur la réforme de la politique des pêches au Maroc, DEPS, MFP, 2004.

Annexe 2 : Formules de mesures de linkage

Hypothèses pour le calcul des indicateurs de Linkage

On considère une économie à n secteurs (c'est-à-dire à n branches et n produits).

Le Tableau des Ressources et Emplois doit être désimporté. Il s'agit de la décomposition des éléments de l'équilibre ressources-emplois entre l'équilibre des ressources locales avec les emplois satisfaits par les produits locaux et l'équilibre des ressources étrangères (importations) et les emplois satisfaits par les produits étrangers. L'objectif étant de calculer les coefficients techniques locaux.

Définition de coefficients techniques

Un coefficient technique (de la branche « j » en produit « i ») est le rapport de la consommation intermédiaire d'un produit « i » par la branche « j » à la valeur de la production totale de la branche « j ». Ce coefficient représente la quantité de produit « i » nécessaire pour produire 1 unité monétaire (dirham par exemple) de produit de la branche « j ». Les coefficients techniques sont de deux types, le premier au sens de Leontief qui considère le rapport de la consommation intermédiaire à la production de la branche en question, tandis que celui au sens de Ghosh considère le rapport de la consommation intermédiaire de la branche par rapport à la production du produit qu'elle utilise comme input.

A partir des deux Matrices de coefficients techniques au sens de Leontief et au sens de Ghosh, on calcule, respectivement, les matrices de « Multiplicateurs de production » Leontief et de Ghosh.

Formules des coefficients techniques

Coefficient technique au sens de Leontief

$$a_{ij}^l = \frac{C_{ij}}{X_j}$$

a_{ij}^l : Coefficient technique, au sens de Leontief, de la branche j, en produit i.

C_{ij} : Consommation intermédiaire de la branche j, en produit i.

X_j : Production de la branche j.

Coefficient technique au sens de Ghosh

$$b_{ij}^l = \frac{C_{ij}}{X_i}$$

b_{ij}^l : Coefficient technique, au sens de Ghosh, de la branche j, en produit i.

X_i : Production en produit i.

Les formules des mesures du linkage « Backward »

Mesure Simple Directe du Backward de la branche « j » (BSD(j))

$$BSD(j) = \sum_{i=1}^n a_{ij}^l$$

a_{ij}^l Coefficient technique local au sens de Leontief du produit « i » au sein de la branche « j » (où l'exposant « l » signifie local).

Mesure Simple Totale du Backward de la branche « j » (BST(j))

$$BST(j) = \sum_{i=1}^n l_{ij}$$

l_{ij} Élément de la matrice de Leontief locale au niveau du produit « i » pour la branche « j ».

Mesure Normalisée Directe du Backward de la branche « j » (BND(j))

$$BND(j) = \frac{BSD(j)}{\frac{\sum_{k=1}^n BSD(k)}{n}}$$

Mesure Normalisée Totale du Backward de la branche « j » (BNT(j))

$$BNT(j) = \frac{BST(j)}{\frac{\sum_{k=1}^n BST(k)}{n}}$$

Mesure Nette du Backward de la branche « j » (BNet(j))

$$BNet(j) = \frac{BST(j) \cdot DF(j)}{P(j)}$$

DF(j) Demande finale totale adressée à la branche « j »

P(j) Production de la branche « j » nécessaire pour répondre au besoin de demande finale adressée à toutes les branches de l'économie.

Les formules des mesures du linkage « Forward »

Mesure Simple Directe du Forward de la branche « j » (FSD(j))

$$FSD(j) = \sum_{i=1}^n b_{ij}^l$$

b_{ij}^l Coefficient technique local au sens de Ghosh du produit « i » au sein de la branche « j ».

Mesure Simple Totale du Forward de la branche « j » (FST(j))

$$FST(j) = \sum_{i=1}^n g_{ij}$$

g_{ij} Élément de la matrice de Ghosh locale au niveau du produit « i » pour la branche « j ».

Mesure Normalisée Directe du Forward de la branche « j » (FND(j))

$$FND(j) = \frac{FSD(j)}{\frac{\sum_{k=1}^n FSD(k)}{n}}$$

Mesure Normalisée Totale du Forward de la branche « j » (FNT(j))

$$FNT(j) = \frac{FST(j)}{\frac{\sum_{k=1}^n FST(k)}{n}}$$

Mesure Nette du Forward de la branche « j » (FNet(j))

$$FNet(j) = \frac{va(j) \cdot FST(j)}{P(j)}$$

va(j) Inputs primaires (composantes de la valeur ajoutée) augmentés des consommations intermédiaires importées par la branche

P(j) Production de la branche « j » nécessaire pour répondre au besoin de demande finale adressée à toutes les branches de l'économie

Annexe 3 : Origine et principes de l'Economie Bleue

Selon l'ONU, l'approche du développement de l'économie bleue se fonde sur un usage durable et une gestion conservatrice des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources qui leur sont associées. Ce concept constitue un nouveau modèle de gouvernance des espaces maritimes dans une logique de développement durable et un esprit de résilience. Il est apparu dans les années 1990 et initié par Gunter Pauli, entrepreneur et économiste belge qui a inscrit les activités maritimes dans une dimension d'économie circulaire.

L'adoption de ce concept au niveau international s'est caractérisée, depuis la conférence de Rio en 1992, par plusieurs mobilisations pour l'intégration de l'économie bleue au niveau des agendas mondiaux. Ainsi, l'Agenda 2030 des Nations Unies l'a intégrée concrètement et ses objectifs de développement durable datent de 2015 à travers l'ODD 14 « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable ».

Dès lors, plusieurs Etats, institutions et organisations internationales abordent ce concept dans leurs documents nationaux de stratégie d'émergence ou de développement, dont notamment l'UE à travers le lancement de la stratégie de croissance Bleue dans la stratégie Europe 2020, l'Union Pour la Méditerranée qui œuvre pour l'économie bleue à travers son soutien à la mise en œuvre des agendas régionaux sur la protection de l'environnement et l'Union africaine qui a inscrit cette ambition dans sa vision de l'Agenda 2063.

Le Maroc se positionne comme un acteur actif dans les agendas mondiaux et régionaux et représente une partie prenante des initiatives régionales autour de l'économie bleue avec la Méditerranée, l'Union Européenne et le continent africain.

De plus, la Déclaration d'Agadir en 2016 sur l'Initiative de la Ceinture Bleue, à l'occasion du COP 22, a appelé à investir dans l'économie bleue et plus particulièrement la pêche et l'aquaculture durables innovantes et protectrices des océans, et ce, en facilitant l'innovation technologique et sociale, l'échange de bonnes pratiques et l'entrepreneuriat social. Cet investissement dans l'économie bleue est de nature à générer davantage de bénéfices socioéconomiques et environnementaux tels la création d'emplois, la formation et l'emploi des jeunes, la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, la préservation des écosystèmes marins et l'adaptation au changement climatique.

Annexe 4 : Fort potentiel des exportations marocaines des produits halieutiques sur le marché africain et de nombreux atouts d'ordre naturels, culturels, sociologiques et politiques à exploiter

| Facteurs exogènes | Facteurs endogènes |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Multiplicité des frontières nationales des pays • Droits de douane et coûts de logistique élevés • Faible pouvoir d'achat des pays africains • Concentration de la demande sur les poissons frais • Infrastructures insuffisantes • Rude concurrence des pays de l'Asie et de l'Europe. | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance logistique liant le Maroc à l'Afrique • Méconnaissance du marché africain • Besoin d'une stratégie commerciale du Maroc adaptée vis à vis de l'Afrique • Concentration des exportations marocaines vers l'Afrique sur les conserves de poissons... |
| Recommandations | |
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités de production (développement de l'aquaculture, optimisation des débarquements...), <input type="checkbox"/> Développer une politique de pêche régionale au niveau de l'Afrique pour une meilleure gestion du secteur, <input type="checkbox"/> Émerger une stratégie commerciale spécifique pour l'Afrique pour stimuler le commerce maroco-africain, <input type="checkbox"/> Investissement dans les études du marché africain et dans l'innovation pour l'adaptation de l'offre exportable, <input type="checkbox"/> Développement de nouvelles connexions terrestres et surtout maritimes entre le Maroc et les pays d'Afrique, <input type="checkbox"/> Organisation et fédération des opérateurs marocains à l'export, <input type="checkbox"/> Encourager les investisseurs marocains à implanter des unités de transformation dans les pays africains ayant un potentiel important de production halieutique, <input type="checkbox"/> Promotion du commerce intra-africain à travers le renforcement de l'application des accords commerciaux régionaux notamment ceux concernés par les dernières visites royales. | |

/ REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1.** Boudinar B. (2007), « Diagnostic du secteur de la pêche maritime du Maroc», travail de partenariat entre Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino de l'Espagne et l'Organisation Mondiale de Travail (OIT).
- 2.** Chatri A., Ezzahid El., Maarouf A. «Productivité agricole, intégration et transformation structurelle de l'économie marocaine », Université Mohammed V des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion-Rabat.
- 3.** Conseil Economique et Social et d'Environnement (2018), « L'économie bleue : pilier d'un nouveau modèle de développement du Maroc», Commission chargée des affaires de l'environnement et du développement durable.
- 4.** Cervantes A., Faraj A., Enthoven L., « Rapport de la Réunion annuelle du Comité Scientifique Conjoint relatif à l'Accord de pêche signé entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne » Madrid, 26-28 septembre 2018.
- 5.** Cour des comptes, (2018), « Gestion budgétaire et comptable du département des pêches maritimes », Rapport annuel de la Cour des comptes au titre de l'année 2018.
- 6.** Département des Pêches maritimes (2019), « Mer en chiffres ».
- 7.** Département de la formation professionnelle (2015), "Portrait du secteur de la pêche maritime au Maroc" Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- 8.** Doukkali R. et Kamili A. (2018), « Système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde » OCP Policy Center.
- 9.** El Filali, H.; El Ayoubi, H, « Le secteur des pêches maritimes au Maroc et la réforme fiscale pour la promotion de la croissance et l'aménagement durable » (2004), Atelier et Echanges de vues sur les réformes fiscales dans le secteur des pêches : Promouvoir la croissance, l'éradication de la pauvreté et la gestion durable, Rome (Italy), 13-15 Oct 2003.
- 10.** FAO (2018), « Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture ».
- 11.** FAO (2018), « L'initiative Croissance bleue ».
- 12.** Graaf, G. & Garibaldi, L. (2014), « La valeur des pêches africaines », Circulaire sur les pêches et l'aquaculture No.1093. Rome, FAO.
- 13.** Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, « Morasses budgétaires», Loi de Finances pour l'année budgétaire 2020.
- 14.** Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (2020), " Rapports sur les comptes spéciaux du trésor, Loi de Finances pour l'année budgétaire 2020".
- 15.** Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (2014), « quelles opportunités pour des exportations des produits halieutiques sur le marché africain ». Etude de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières.
- 16.** Ministerio de agricultura, pesca y alimentation, España (2018), « Anuario de estadistica pequera 2017 ».

17. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation-Québec (2017), "Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec".
18. Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (2013), « Plan estrategico de innovation et desarollo tecnologico 2014-2020/pesca y acuicultura ».
19. Ministère de l'industrie et de l'Economie verte et Numérique (2013), "Enquête industrielle 2013".
20. Nejar N., Mansouri M., El Madani K., (2018), « Aquaculture marine : potentiel et nécessités de développement », Etude de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration en partenariat avec l'Agende Nationale de Développement de l'Aquaculture.
21. Oficina Económica y Comercial de la Embajada de España en Casablanca (2018), « El sector de la pesca en Marruecos », ICEX España Exportación e Inversiones.
22. Policy Department, Structural and Cohesion Policies European Parliament (2016), « research for pech committee - seafood industry integration in the eu ».
23. Sustainable Blue Economy Conference, (2018), « La déclaration d'intention de Nairobi sur la promotion d'une économie bleue durable à l'échelle mondiale », Nairobi, Kenya November 2018.
24. Union Africaine (2012), « Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans - horizon 2050 ».
25. Union européenne (2019), « analyse par pays 2018», EUMOFA : Observatoire Européen des Marchés des Produits de la pêche et de l'Aquaculture.
26. Union européenne, (2011) « Valoriser les produits locaux de la pêche et de l'aquaculture », Commission européenne- Affaires maritimes et Pêche.
27. WEB DATABASE: HCP, OC, MPM, FAO, UNCTADstat.

DEPF > Etudes



CONTACT

Adresse

DEPF

Boulevard Mohamed V. Quartier
Administratif,
Rabat-Chellah Maroc



Téléphone

(+212) 5 37.67.74.15/16

Online

Email : depf@depf.finances.gov.ma
Site web: depf.finances.gov.ma

